



Construire des passerelles et des liaisons pour favoriser le continuum éducatif de 0 à 16 ans

PEDT / 2021-2026

Ville de Paris - Direction des Familles et de la Petite Enfance / Direction des Affaires Scolaires /
Direction des Affaires Culturelles / Direction de la Jeunesse et des Sports / Académie de Paris

Les passerelles pour lutter contre les inégalités : le regard des sciences sociales

Un groupe d'étudiants du master « stratégies territoriale et urbaines » de Sciences Po Paris, encadré par Benjamin Moignard, professeur en sciences de l'éducation, a réalisé entre novembre 2022 et juin 2023 une étude sur les passerelles.

Cette étude a été commandée par l'observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative (OPMIRE, DASCO), les passerelles pouvant constituer un **outil efficace pour rassurer les familles** sur l'environnement scolaire, les faire adhérer aux projets d'établissements et ainsi les maintenir comme usagers du service public éducatif et **diminuer la ségrégation sociale scolaire**.

Les étudiants ont rencontré une cinquantaine de professionnels avec qui ils ont échangé sur les freins et les leviers rencontrés dans la mise en œuvre des actions, sur leurs objectifs et leurs méthodes. Ils ont également échangé avec une centaine d'enfants et d'adolescents sur leurs perceptions des transitions et leurs attentes en termes de passerelles.

S'il en ressort que la réduction des inégalités n'est pas spontanément associée aux passerelles par les professionnels, elle est un objectif fortement mobilisateur, en particulier au collège où les passerelles avec les élémentaires sont plus complexes à porter qu'entre maternelle et élémentaire.

L'implication systématique des familles, la présentation des futurs établissements et des projets pédagogiques pendant les passerelles ou encore la prise en compte des calendriers d'inscriptions scolaires dans la planification des actions avec les familles sont les principales préconisations de l'étude.

Pour consulter l'étude ou l'utiliser comme support dans le cadre d'un groupe de travail ou d'un temps d'échanges avec des collègues ou partenaires, s'adresser à l'OPMIRE : dasco-opmire@paris.fr



SOMMAIRE

Introduction	4
1. Les passerelles : définitions, enjeux et mise en œuvre	6
1.1. Passerelles, liaisons, transitions : plusieurs expressions pour un objectif commun	6
1.2. Des passerelles pour permettre à tous d'accéder à la culture et aux sports	9
1.2.1. Scolarisation dans des classes à horaires aménagés	10
1.2.2. Partenariats avec des structures culturelles	11
1.2.3. Partenariats avec les clubs sportifs locaux	12
2. Des actions essentielles pour les enfants, leurs parents et les professionnels	15
2.1. Enjeux pour les enfants	15
2.1.1. Les passerelles crèche-école	15
2.1.2. Les passerelles maternelle-élémentaire	24
2.1.3. Les passerelles école-collège	27
2.1.4. Enjeux pour les enfants à besoins éducatifs particuliers	32
2.2. Enjeux pour les parents	39
2.3. Enjeux pour les professionnels	43
3. Concevoir et évaluer un projet passerelle	47
3.1. Fédérer les acteurs et fixer des objectifs	47
3.2. Anticiper l'évaluation du projet dès sa conception	49
3.3. Des pistes pour construire et enrichir les projets de passerelles et de liaisons	52
3.3.1. La sensibilisation au livre et à la lecture : le projet de lecteur	53
3.3.2. Le projet de scripteur	54
3.3.3. Le projet de parleur	54
3.3.4. Construire un projet commun autour de la question du repos en crèche et maternelle	55
3.4. Porter des projets à l'échelle de réseaux et de territoires pour favoriser le continuum éducatif	57
4. Des ressources pour mettre en œuvre et sécuriser les passerelles	60
4.1. Le cadre « formalisé » d'une action passerelle	60
4.2. Cadre réglementaire relatif à l'encadrement et à la qualification des personnels	61
4.2.1. Cadre réglementaire des établissements d'accueil de la petite enfance	61
4.2.2. Cadre réglementaire de l'accueil des enfants et adolescents sur temps scolaire et péri/extrascolaire	62
4.3. Responsabilité en cas d'accident d'enfant et d'adolescent	63
4.4. Délivrance de médicaments et repas avec protocole	64
4.5. Contrat d'accueil, facturation et repas	65
Conclusion	66
Table des exemples	67
Annexes	70

INTRODUCTION

De la petite enfance au collège, les enfants découvrent de nouveaux environnements qui sont sources de richesse à la fois pour leur développement et leur autonomie. Tout au long de ce parcours, ils peuvent toutefois connaître de potentielles ruptures qu'il convient d'accompagner et d'anticiper — en particulier pour les élèves les plus fragiles.

Pour renforcer la fluidité et la continuité de leur parcours, pour soutenir une transition «en douceur» entre les différents niveaux et les structures d'accueil, les acteurs et actrices de la petite enfance et de l'éducation mettent en place des «passerelles», aussi appelées «liaisons» ou «transitions». En lien avec les familles, les professionnels œuvrent pour faciliter ces transitions par la mise en place d'actions concrètes permettant de préparer les enfants aux nouveaux apprentissages et modes de socialisation.

Ces passerelles s'inscrivent sur un territoire parisien à la fois dense et très riche. Elles favorisent une adaptation progressive des enfants à leur nouvel environnement en crèche, à l'école maternelle, en élémentaire et enfin au collège.

Toute une série d'actions est prévue sur l'ensemble du territoire parisien pour faciliter ainsi le parcours de l'enfant et de l'élève : création de très petites sections en maternelle, visites d'écoles ou de collèges par les enfants et les parents, cafés des parents, forums, accueil de très jeunes enfants en centre de loisirs. Les équipes de la petite enfance et de l'école maternelle travaillent également ensemble pour construire les compétences essentielles au développement harmonieux des enfants (travail sur le langage, sur les compétences psychosociales, etc.). En ce qu'elles offrent une meilleure connaissance du système éducatif et de ses rouages aux parents et aux enfants, les passerelles concourent à assurer l'égalité des chances et constituent un levier majeur pour lutter contre la reproduction des inégalités, notamment vis-à-vis des familles les plus éloignées des dispositifs.

La mise en place de passerelles avec les structures culturelles et les clubs sportifs s'inscrit dans cette même volonté d'offrir à tous les enfants les mêmes chances de réussite, en leur proposant des activités propices à leur épanouissement et leur émancipation.

Ces projets trouvent bien souvent leurs racines dans des démarches locales, portées par des acteurs engagés. Dans chaque Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE), des groupes de travail sont régulièrement organisés pour partager les expériences et dresser un bilan des actions mises en place.

Pour renforcer le continuum éducatif de 0 à 16 ans, il est apparu nécessaire de formaliser un document-cadre relatif aux passerelles à tous les niveaux. Celles-ci sont prévues par le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2021-2026.

Ce référentiel a vocation à rassembler des informations à destination de tous les professionnels de l'éducation du territoire parisien, de la petite enfance, de l'animation et de l'enseignement. Il a été élaboré avec le concours de nombre d'entre eux dans le cadre d'un groupe de travail dédié, et donne à voir la richesse des projets engagés et les enjeux qu'ils portent.

Son objectif est de fixer un cadre commun à l'ensemble des acteurs de terrain, dans une démarche de facilitation. Il définit les actions passerelles, rappelle les valeurs éducatives et propose des modalités opérationnelles. Il n'entend ni uniformiser ces actions ni imposer un modèle, mais plutôt participer à leur développement au bénéfice des enfants et de leurs parents.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce référentiel, et à celles et ceux qui le font vivre au quotidien.

Christophe Kerrero

Recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris et chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

Patrick Bloche

Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles, des nouveaux apprentissages et du Conseil de Paris

1. Les passerelles : définitions, enjeux et mise en œuvre

1.1. Passerelles, liaisons, transitions : plusieurs expressions pour un objectif commun

Si l'on utilise le mot « passerelles » au sein des directions parisiennes des familles et de la petite enfance (DFPE) et des affaires scolaires (DASCO), l'Éducation nationale recourt plus volontiers à la notion de « liaisons ».

Dans d'autres pays, notamment en Scandinavie, les acteurs utilisent plutôt le terme de « transition » que l'on retrouve également dans la littérature scientifique et professionnelle en France. Dans tous les cas, et même si l'on peut trouver des nuances sémantiques liées à l'institution d'appartenance et au contexte de mise en œuvre :

Les passerelles désignent l'ensemble des dispositifs qui ont pour principale finalité de préparer les enfants à leur entrée future dans un nouveau mode collectif de socialisation, notamment celui inhérent au système éducatif.

Elles ont une double vocation :

- Favoriser le développement de l'enfant, son autonomie et son émancipation ;
- Créer un moment d'échange destiné aux enfants, aux parents et aux professionnels.

Dans une acception plus large, elles désignent également les liaisons mises en place entre les écoles et structures culturelles et sportives.

Au sens restreint du terme, les passerelles ou liaisons visent à fluidifier le passage entre deux « mondes », de la petite enfance à l'enfance, de la maternelle à l'élémentaire, puis de l'enfance à l'adolescence, afin de permettre aux enfants et aux jeunes de se familiariser avec de nouveaux lieux, de nouveaux rythmes et de développer progressivement des repères ainsi que des compétences. L'enfant et sa famille appréhendent ainsi « l'après », son environnement, ses acteurs, ses attentes, ce qui diminue les craintes et les ruptures, du moins les anticipe, et fluidifie le parcours personnel de l'enfant par une préparation concrète et incarnée des étapes de sa vie.

Plus largement, ces dispositifs permettent une interconnaissance des encadrants qui travaillent conjointement dans l'intérêt de l'enfant, chacun avec sa compétence professionnelle, mais sans « frontière » de périmètre d'action, dans une nécessaire complémentarité au service de l'enfant et sa famille. Ainsi, les dispositifs passerelles recourent tous les liens tissés en faveur d'un parcours éducatif continu, stable, fiable et sécurisé.



Les Enfants

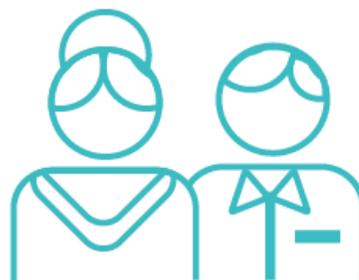
La passerelle concerne toujours les enfants qui seront accueillis prochainement dans l'école ou le collège. Elle peut parfois associer des enfants de la structure d'accueil qui concourent à l'accueil des plus jeunes. Par exemple, les élèves de sixième font visiter le collège à leurs cadets, les enfants du centre de loisirs élémentaire organisent une chasse au trésor dans leur école pour leurs camarades de maternelle, les élèves de 6ème et de 3ème réalisent en binôme des expériences en laboratoires de sciences au collège.

Les Parents d'élèves

De nombreux projets impliquent les parents, comme les cafés des parents pour découvrir la nouvelle école et rencontrer l'équipe éducative, les journées portes ouvertes pour visiter les classes et assister à des temps d'animation et d'enseignement, les réunions d'information ou encore les échanges entre parents de la crèche et de l'école ou de l'école et du collège.

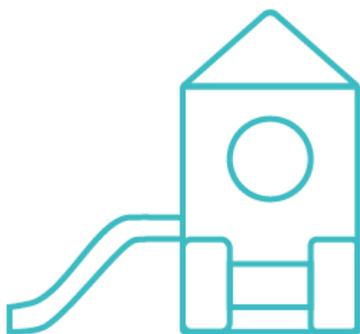
Les Professionnels

Les projets impliquent toujours les professionnels dans la conception et la mise en œuvre. Certains projets peuvent viser directement les agents en consacrant des temps d'échanges et de travail communs entre professionnels dans le but de favoriser leur coopération et d'améliorer *in fine* la transition pour les enfants et les jeunes.



L'ensemble des acteurs

Les projets les plus complets impliquent l'ensemble des acteurs, des enfants aux parents, en passant par les professionnels de l'académie et de la ville, et les projets les plus ambitieux combinent différentes actions : journées portes ouvertes à destination de tous les publics, activités intergénérationnelles, échanges réguliers et progressifs tout au long de l'année scolaire et parfois pendant les vacances, etc.



Scolaire

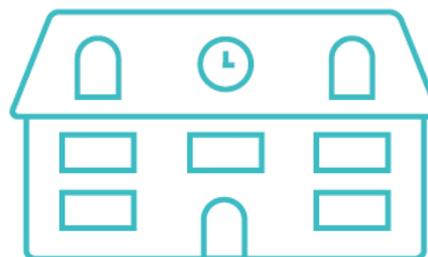
Des projets portent sur les enseignements et les apprentissages. Ils visent à faire découvrir les activités pédagogiques (jouer dans les différents espaces de la classe, découvrir les lieux partagés comme le dortoir, le restaurant scolaire, etc.), acquérir aux enfants des méthodes de travail (gérer son agenda, organiser son travail personnel, prendre des notes, etc.), à découvrir l'organisation de l'alternance des activités (changement de salle et d'enseignants, etc.). Ils comportent souvent des temps d'immersion en classe et des temps d'échanges avec les aînés (tutorat, activité en binôme...).

Extrascolaire

La période des vacances scolaires permet la mise en place d'actions sur des temps plus longs, avec, par exemple, des accueils à la demi-journée ou à la journée, en centre de loisirs ou dans les accueils « Toutes et tous au collège ! » où les adolescents pratiquent des activités communes et les aînés préparent un programme pour leurs cadets.

Périscolaire

D'autres projets se réalisent sur les temps périscolaires : Les enfants de crèches viennent prendre leur repas à l'école maternelle ou jouer avec les plus grands sur la pause déjeuner ou après la classe ; les écoliers sont accueillis par des collégiens pour visiter l'établissement, y pratiquer des jeux et des activités permettant de les familiariser avec leur futur environnement et leur offrir une autonomie croissante.



Tous les temps

Pour permettre de découvrir toutes les facettes du nouvel environnement et de développer la confiance des enfants et des jeunes, tant sur les aspects scolaires qu'éducatifs, les projets les plus ambitieux portent sur l'ensemble des temps de l'enfant et contribuent à la mise en place d'une continuité sur l'ensemble du parcours de l'enfant. Ces projets sont également très bénéfiques pour les professionnels qui en travaillant ensemble, connaissent mieux leurs missions respectives, et renforcent leur collaboration au service de la réussite des enfants.

Développer des actions passerelles

Petite enfance sur un territoire

Circonscription des Affaires Scolaires, Paris 20ème

- Les professionnels

Deux modules de sensibilisation ont été créés pour répondre aux besoins exprimés sur le territoire afin de mieux accueillir les jeunes enfants, rassurer les parents et fidéliser les référents des tout-petits. Les modules ont été co-construits par des professionnels de la petite enfance et de l'animation.

Ils sont destinés aux agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) et aux professionnels de l'animation. Les directeurs d'école sont informés de la programmation des modules qui mobilisent les ASEM sur un temps de travail. Des temps d'immersion dans les établissements de la petite enfance sont également proposés aux ASEM, aux REV et aux animateurs référents petite enfance.

- Les familles

Les parents sont associés à la démarche sur l'ensemble du territoire : un café des parents dans les crèches avec un REV et une journée portes ouvertes dans les centres de loisirs maternels et polyvalents sont organisés.

- Les enfants

Les enfants participent à la journée portes ouvertes et visitent avec leurs parents le centre de loisirs. En complément, des sorties crèches et centre de loisirs sont organisées au mois de juin et pendant les vacances d'été. Un groupe de travail interprofessionnel programmé par la Circonscription avant les vacances de printemps organise le dispositif.

1.2 Des passerelles pour permettre à tous d'accéder à la culture et aux sports

Dans une acception large, la notion de passerelles désigne également les liaisons réalisées entre les écoles et les collèges d'une part, et les structures culturelles, de loisirs et de sports d'autre part.

Les liens avec les institutions culturelles et les clubs sportifs permettent à tous de découvrir et d'accéder à la diversité de l'offre. Elles permettent de diminuer les inégalités d'accès à la culture, à l'activité physique et aux loisirs en donnant à chacun des bases leur permettant de construire leur propre parcours de façon autonome.

Ces liaisons sont importantes pour permettre à l'enfant et à l'adolescent de se construire son propre parcours d'éducation à la santé, aux sports, aux arts et à la culture. Dès la crèche et jusqu'au lycée, grâce aux partenariats noués avec des structures culturelles et sportives et aux personnels qualifiés (professeurs de la ville de Paris et du secondaire en arts plastiques, éducation musicale et EPS, professeurs de conservatoire, animateurs de clubs sportifs, moniteurs de sports, artistes et animateurs des structures culturelles, etc), les enfants et jeunes bénéficient d'un large éventail d'initiations, d'expérimentations et d'enseignements qui concourent à leur ouverture à la richesse des offres culturelles et sportives qui se présentent à eux.

Riches de ces expériences, les jeunes sont invités, en fonction de leurs centres d'intérêt, à prolonger ces initiations et enseignements par une implication plus grande dans les domaines de leur choix.

Plusieurs dispositifs portés par l'Éducation nationale et les directions de la ville (DAC, DJS, DASCO, DFPE) concourent à l'éducation et à l'autonomisation des jeunes dans ces domaines.

1.2.1. Scolarisation dans des classes à horaires aménagés

Depuis 2010, 16 Classes à Horaires Aménagés (CHA) ont été créées en musique, danse, théâtre et sports d'excellence (pour les élèves danseurs) dans des écoles élémentaires et collèges de Paris Centre et des 11ème, 12ème, 13ème, 14ème, 18ème, 19ème et 20ème arrondissements.

Ces classes offrent à plus de 700 élèves la possibilité de recevoir, sur temps scolaire, en complémentarité de leur scolarité générale, une formation dans le domaine de la musique, du théâtre ou de la danse.

Une passerelle culturelle avec une classe Orchestre

Conservatoire de Paris, collège Mallarmé et école élémentaire Pouchet, Paris 17ème

La résidence artistique de l'orchestre Padeloup profite à des élèves de classes « ordinaires » ainsi qu'aux élèves de la classe orchestre du collège Mallarmé. Elle est menée en partenariat avec le conservatoire du 17ème et la professeure de musique du collège, plus d'info [ici](#). Cela permet d'offrir aux élèves de la classe orchestre qui sont initiés aux instruments à vent par le conservatoire une complémentarité. Les musiciens de l'orchestre Padeloup leur proposent des ateliers de pratique, leur font découvrir leur univers professionnel, viennent jouer dans le collège (rentrée en musique, accompagnement des restitutions) et leur proposent des concerts dans des salles de structures culturelles partenaires.

1.2.2. Partenariats avec des structures culturelles

Des centaines de partenariats avec les structures culturelles existent, tant sur le temps scolaire que périscolaire : les « classes à projet artistique et culturel », les « résidences artistiques » en crèche, en école et au collège (plus de 70 établissements concernés en 2023-24), les « jumelages culturels » déployés dans les réseaux d'éducation prioritaire ou encore les parcours de sensibilisation en lien avec les conservatoires. Autant d'actions passerelles qui concourent à l'ouverture culturelle des jeunes et leur permettent de se forger leur propre parcours.

La résidence artistique : DanceKeat Olympics

Association Compagnie Keatbeck, École élémentaire Jomard et collège Mozart, Paris 19ème

Cette résidence artistique propose un travail sur le rapport entre le corps, la vidéo et l'environnement au sein du Collège Mozart et de l'École Jomard dans le 19ème arrondissement. L'idée est de créer une correspondance audiovisuelle entre une classe de 6ème et une classe de CM2 à travers l'envoi de vidéos « DanceKeat ».

Les jeunes des deux établissements se retrouvent lors de sorties culturelles et découvrent ensemble des hauts-lieux du patrimoine parisien. Les parents sont conviés à la restitution finale en présence des deux classes.

Le Parcours danse d'un conservatoire

Conservatoire, Paris 20ème

Afin d'offrir aux jeunes du quartier Amandiers-Ménilmontant un accès à la pratique artistique de la danse pour tous, le conservatoire du 20ème porté par les réformes des conservatoires de la ville de Paris, s'est organisé en collectif avec le Regard du cygne et la Fabrique de la danse (structures de danse du 20ème) pour créer des cours de danse en milieu scolaire toute l'année de la maternelle à la 3ème. Ainsi une dynamique s'est créée autour de la danse qui permet à plus de 1 000 jeunes de la pratiquer toute l'année, et sur un parcours possible de 10 ans. Résidences d'artistes, chorégraphes invités, parcours du spectateur, et représentations sont aussi organisés.

Une passerelle intégrée dans une résidence artistique à l'école

École Général Michel Bizot et structure culturelle atelier de Paris, Paris 12ème

Depuis plus de 15 ans, la Direction des Affaires Scolaires et la Direction des Affaires Culturelles développent des résidences artistiques en collèges afin de permettre aux jeunes parisiens de découvrir et de pratiquer des disciplines artistiques variées.

En 2023-2024, le dispositif s'est élargi auprès de trois écoles élémentaires volontaires. Le REV de l'école du Général Michel Bizot a mobilisé l'équipe éducative (professeur de la ville de Paris, animateur lecture, enseignant, REV de l'école maternelle, adjoint éducatif du collège de proximité, etc.) pour installer une résidence avec l'association les «Ateliers de Paris » sur tous les temps scolaires, péri et extrascolaires : des ateliers de pratiques artistiques, un parcours du spectateur, des rencontres avec des artistes, une restitution en juin. Le collège et/ou l'école maternelle de proximité seront associés à ce dispositif.

1.2.3. Partenariats avec les clubs sportifs locaux

Les Mercredis Du Sport

USEP Paris, dans tout Paris

Les « Mercredis Du Sport » sont des dispositifs parisiens qui permettent de favoriser la pratique sportive des enfants d'écoles élémentaires, notamment au travers de rencontres sportives. Chacune des 92 associations sportives scolaires affiliées à l'USEP Paris propose une offre de pratique de sports individuels ou collectifs avec compétitions destinée aux enfants âgés de 6 à 12 ans (du CP au CM2). Des compétitions d'athlétisme, de football, de basket-ball, de hand-ball ainsi que de judo sont organisées à l'échelle parisienne. Ce dispositif se déroule le mercredi, en période scolaire, de 13h30 à 17h30 et rassemble près de 5 000 enfants chaque année. L'inscription est annuelle et payante selon le quotient familial sur la plateforme dématérialisée de l'USEP Paris. L'organisation des activités est pilotée par le Pôle d'Expertise et de Pilotage Sportif (PEPS), du Service du Sport de Proximité (SSP) de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS), en lien avec l'USEP Paris. L'encadrement, les équipements sportifs ainsi que les transports sont pris en charge par la Ville de Paris. L'encadrement est assuré par des éducateurs sportifs vacataires diplômés, des professeurs des écoles, des animateurs. L'organisation des compétitions est assurée par l'USEP Paris.

Les Ateliers Bleus Sportifs (ABS)

Bleus Sportifs et Pôle Ressources de la DJS, dans tout Paris

Le dispositif des ABS consiste en une initiation sportive à destination d'enfants âgés de 6 à 11 ans. Il est implanté dans 302 écoles publiques parisiennes, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h00 (et dans certains cas, durant l'interclasse du midi).

En 2021-2022, on comptabilisait 1 053 ABS, accueillant 16 848 enfants. L'inscription annuelle (30 séances) est payante en fonction du quotient familial (par Facil'familles auprès des directeurs des écoles primaires). L'organisation des activités est assurée par le Pôle Ressources de la DJS, veillant à l'organisation et au suivi des ABS en lien avec les directeurs d'école. L'encadrement est assuré par une soixantaine d'associations sportives prestataires dans le cadre d'un marché.

Les Paris Sport Vacances (PSV)

Dans tout Paris

Le dispositif PSV propose des stages sportifs pendant les vacances scolaires à destination des enfants âgés de 7 à 17 ans.

Ces stages se déroulent du lundi au vendredi (sauf jours fériés) selon les deux formats suivants :

- Stage journée – de 9h à 17h – payant selon le quotient familial ;
- Stage demi-journée – de 9h à 12h et/ou de 14h à 17h – gratuit.

Chaque stage propose une (ou deux) discipline(s), à une tranche d'âge précise, sur un centre sportif de la Ville de Paris pour un nombre d'enfants défini, pendant une semaine. Des stages multisports sont également proposés en format gratuit. Les inscriptions aux stages PSV se font par internet depuis la plateforme d'inscription en utilisant le module « Compte Mon Paris » via le site paris.fr.

En 2022, 1 375 stages ont été organisés proposant 45 sports différents, dont 28 disciplines olympiques. Près de 500 stages sont organisés en partenariat avec des associations sportives parisiennes.

Dans le cadre de l'Olympiade Culturelle, qui prépare l'arrivée des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, des stages PSV + Culture ont été intégrés au dispositif en partenariat avec la Direction des Affaires Culturelles (DAC). Encadrés par des éducateurs sportifs et des intervenants d'établissements culturels partenaires, ces stages ont pour objectifs d'encourager les jeunes qui ont une pratique sportive à développer une pratique culturelle (et vice-versa), de favoriser les échanges entre professionnels (éducateurs sportifs et intervenants culturels) et de rapprocher les équipements de proximité (bibliothèques et gymnases).

Grâce à la mise en place d'un partenariat entre un club sportif, une association de remédiation scolaire et un établissement scolaire, l'appel à projet « éducation par le sport » donne accès aux jeunes à des temps éducatifs complémentaires d'apprentissage des valeurs citoyennes, d'engagement et de respect de l'autre. En 2022-2023, ce sont 28 clubs sportifs qui travaillaient en lien avec des établissements scolaires du premier et du second degré et accompagnaient ainsi plus de 600 jeunes.

Faciliter l'accès vers le sport

Un cercle d'escrime franco-cubain et les collèges Colette Besson, Pierre Mendès France et François Dolto, Paris 20ème

Le cercle d'escrime franco-cubain, club d'escrime du nord-est parisien propose tout au long de l'année pour une cinquantaine de collégiens en difficulté scolaire de 5ème et de 6ème de trois collèges du 20ème arrondissement, une séance hebdomadaire d'escrime sur la pause méridienne, en accompagnement d'un coaching lié aux activités éducatives (concentration, relaxation, motivation).

L'accompagnement vers le sport, un levier vers des liaisons entre niveaux scolaires

Eiffel Basket, École élémentaire des Frères Voisins et collège Camille Sée, Paris 15ème

Le club de basket Eiffel Basket, localisé dans le 15ème arrondissement de Paris, sensibilise 300 enfants des 14ème et 15ème arrondissements à la pratique du basket-ball, lors de séances organisées dans une dizaine d'établissements scolaires. En partenariat avec l'école des Frères Voisins (15ème) et le collège Camille Sée, le club accompagne également tout au long de l'année des jeunes du club et 15 enfants de l'école en difficulté scolaire grâce à un suivi individualisé effectué par un coach du club (par du soutien scolaire, et la mise en place d'horaires aménagés via la section CHASE du collège Camille Sée).



2. Des actions essentielles pour les enfants, leurs parents et les professionnels

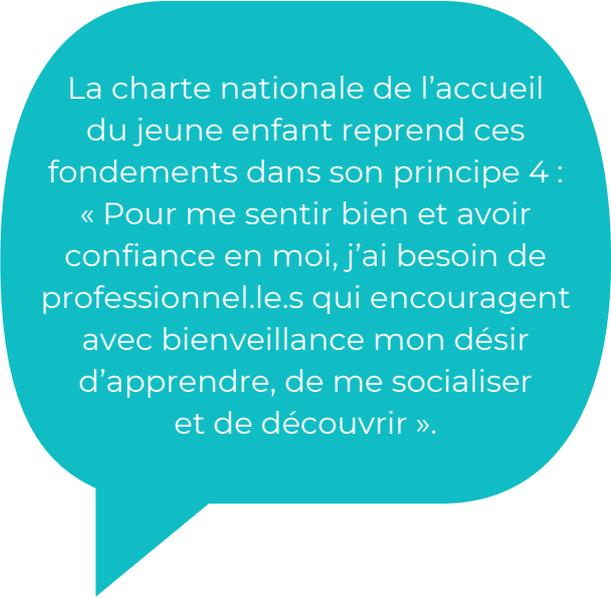
2.1. Enjeux pour les enfants

Les actions passerelles, dites « transitions chaleureuses » dans les pays nordiques en avance sur ces sujets, favorisent une adaptation progressive des enfants accueillis dans les établissements de la petite enfance à l'école.

2.1.1. Les passerelles crèche-école

Sylviane Giampino, dans son rapport de 2017 sur « Le développement du jeune enfant, les modes d'accueil et la formation des personnels » consacre une partie à la question de « la transition vers l'école ».

Elle y souligne le bien-fondé de la continuité éducative et l'importance d'initier une réflexion et des actions sur les passages et les cohérences pour le jeune enfant entre son mode d'accueil et le milieu scolaire.



La charte nationale de l'accueil du jeune enfant reprend ces fondements dans son principe 4 : « Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ».

Des outils au service du continuum pédagogique

Crèche collective Bardinnet et école maternelle / Centre de loisirs Jacquier, Paris 14ème

Depuis 2021 des « Passerelles Eté » ont lieu sur tout le territoire du 6ème et 14ème : des professionnelles des EAPE accompagnent durant les quinze premiers jours de juillet les jeunes enfants des crèches au centre de loisirs. Cet accompagnement s'inscrit dans une volonté de continuum pédagogique. À cet effet, des groupes de travail DASCO/DFPE ont permis d'élaborer des outils pédagogiques communs : un livret de chansons/comptines, un livret d'information aux familles des crèches « Mon premier centre de loisirs », un référentiel d'albums jeunesse élaboré dans le cadre des passerelles EPL/EAPE et une réactualisation du référentiel jeux.

L'importance des objets transitionnels pour rassurer

Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE), Paris 16ème

Un « sac passerelle » a été réalisé par la couturière DFPE. Il contient un livre de chansons qui se font de part et d'autre, des Gym'ga (plastifiées), les temps de la journée en images, des pictogrammes d'activités (même photo), la mascotte Koala que les enfants retrouvent partout. La mascotte parle à la place des enfants, c'est elle qui fait le lien et transmet la parole ainsi que le sentiment de l'enfant.

L'autonomie chez le tout petit se fait par un accompagnement en respectant ses besoins de continuité, de stabilité et de sécurité psychique et affective. Le bébé est totalement dépendant et a besoin de l'adulte pour répondre à ses besoins. Entre 1 et 3 ans, l'enfant fait de grandes acquisitions lui permettant de tendre vers l'individuation puis l'autonomie. La mission principale de l'adulte est alors de l'accompagner dans un processus d'autonomisation. En fonction des âges, il atteint différents niveaux moteur, cognitif, social, émotionnel et affectif.

Un livre pour accompagner l'entrée à l'école

École Emile Zola, crèches Clément Myonnet, Émile Zola et Keller, Paris 15ème

Pour faciliter l'entrée en maternelle et au centre de loisirs des jeunes enfants, l'équipe de l'école Émile Zola, en partenariat avec les crèches Clément Myonnet, Émile Zola et Keller, a réalisé un petit livre qui présente l'univers de l'école à travers la journée de « Zibou ». Il peut être utilisé dans le cadre des projets passerelle crèche/maternelle et des centres de loisirs passerelle.



En crèche, des actions sont proposées pour l'accompagner dès le plus jeune âge vers l'autonomie tout en respectant son libre choix :

- une motricité libre par un aménagement de l'espace adapté aux âges où différentes zones de jeux et d'activités sont proposées : motricité, lecture, coin calme, etc.
- des tâches assez simples et répétées à réaliser par la reconnaissance de soi et le développement psychomoteur (attraper des objets, s'asseoir, se servir à boire lors du repas, marcher, utiliser des fourchettes et couteaux adaptés, etc) dans un cadre sécurisé.

Favoriser la rencontre

Crèche collective et Centre de loisirs Pisan, Paris 17ème

Des activités communes invitent les enfants de dernière année de crèche et les enfants de petite section de centre de loisirs à se rencontrer. Cet accueil se fait tous les mercredis à partir d'avril. Les valeurs de la citoyenneté sont transmises autour de l'apprentissage de chansons communes et d'un goûter partagé. Des ateliers pourront être organisés sur la thématique des émotions, de l'égalité fille/ garçon et du développement durable.

Les professionnels aident chaque enfant à progresser par leurs gestes et leur accompagnement soutenant et bienveillant au quotidien en conciliant maternage et autonomie selon les besoins de chacun.

Ils le considèrent comme leur égal dans leur attention, mais pas dans leurs exigences. En effet, il est nécessaire de respecter le rythme que chaque enfant construit dans sa relation à l'autre. Les exigences doivent toujours être à la mesure de ce que l'enfant est en capacité de faire, et il est donc nécessaire de s'ajuster à chaque enfant.

Le repérage dans l'espace est essentiel. Ainsi, les actions passerelles invitent les professionnels des crèches, des centres de loisirs et des écoles à penser l'aménagement des espaces : les classes de petite section et les lieux communs sont aménagés pour permettre une adaptation progressive des enfants aux nouveaux espaces de l'école et du centre de loisirs.



Une immersion à l'école en faveur de l'autonomie

Crèche collective Tolbiac et écoles maternelles Tolbiac et Vandrezanne, Paris 13ème

La diversité des projets sur les temps scolaires et péri scolaires (chorale, jardinage et atelier cirque) invite les enfants à s'approprier les différents espaces des écoles et ce, dès la rentrée d'une année scolaire. Les séances jardinage sont l'occasion pour l'enfant de développer son autonomie, notamment à travers le remplissage des arrosoirs et le balayage du jardin.

Des espaces de jeux ou pôles d'activités aménagés permettent aux enfants de jouer, dans le respect des règles de vie de la structure d'accueil :

- Espaces moteurs
- Espaces de jeux de manipulation (jeux d'eau, graines, sable, pâte à sel, à modeler)
- Espaces d'expression créative (peinture, dessin, collage, découpage)
- Espace zen
- Espaces jeux éducatifs
- Espaces de jeux symboliques et de découverte du monde
- Espaces de construction

Cap Maternelle

Plusieurs expérimentations dans Paris

Cap Maternelle a pour objectif de créer des passerelles entre les écoles et les crèches de proximité géographique. Au-delà des visites inspirantes entre professionnels et des transitions d'accueil des enfants de dernière année de crèche à l'école maternelle de scolarisation, Cap Maternelle prévoit des actions individualisées pour accueillir et familiariser chaque enfant :

- Un accueil individualisé de chaque enfant et sa famille par le Directeur d'École (DE) et le Responsable Éducatif Ville (REV) : entretien, visite de l'école, présentation des adultes de l'école ;
- La remise d'un livret d'accueil à la famille et un livret à l'enfant lui permettant de revoir les lieux et les personnes photographiés pendant les vacances d'été ;
- Le choix de l'enfant de son lit au dortoir avec possibilité de l'accrochage d'une photo de l'enfant, de dépôt d'un « doudou » sur le lit ;
- L'envoi d'un courrier au nom de l'enfant quelques jours avant la rentrée lui indiquant que l'école l'attend.

Au-delà des aménagements d'espaces, un travail des objectifs pédagogiques et éducatifs dans le cadre de ces passerelles, permet de mettre en place par exemple :

- Des activités artistiques et culturelles partagées : partage de temps collectifs autour d'activités d'éveil musical ou de chants ;
- La sensibilisation au livre et à la lecture (voir focus 3.3.1) ;
- La construction de repères pour les enfants ("la malle des 5 sens", par exemple) ;
- Des ateliers de langage autour du thème des émotions et du partage, en utilisant différents supports comme le livre, les jeux de mime ou de construction, les jeux sportifs ou collectifs, ou encore la réalisation d'une fresque collective.

La place du jeu chez le jeune enfant

Chez le jeune enfant, tout est jeu. Cette activité principale doit être encadrée par un professionnel, qu'elle soit libre ou dirigée. Le jeu est essentiel pour l'enfant. La fonction compensatrice de celui-ci est un moyen d'extériorisation, qui lui permet d'appréhender la réalité à partir de ce qu'il connaît.

Lorsqu'il joue, l'enfant fait souvent preuve d'une grande concentration, animé par le principe de plaisir.

C'est un temps où se mêlent apprentissage (essai/erreur/réussite), vie sociale (rencontre avec autrui), capacité à rêver (imagination fertile) et acquisition du langage (enrichissement du vocabulaire).

L'enfant y est actif. Sa volonté d'agir lui offre la possibilité de transformer son environnement en utilisant ses connaissances.

Grâce à l'exercice du jeu, l'enfant va pouvoir s'exprimer, façonner le monde de manière à pouvoir le comprendre et l'assimiler, apprendre à maîtriser ses émotions, accroître ses expériences et acquisitions pour enfin établir des contacts sociaux.

Il convient :

- de réfléchir en équipe aux jeux que l'on met à sa disposition et à la manière dont on les propose, en organisant les espaces ;
- d'être attentif à l'accueil des enfants n'ayant pas bénéficié d'un accueil pendant leurs 3 premières années, qu'il soit collectif au sein d'un établissement d'accueil de la petite enfance municipal, associatif ou privé ou individuel, avec un assistant maternel ou un auxiliaire parental.



« L'enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue ! »

Jean Epstein

Ces situations requièrent une attention particulière de la part de tous les acteurs, et nécessitent une adaptation des différents projets proposés globalement.

C'est l'ouverture des « transitions chaleureuses » que les professionnels peuvent porter toutes et tous pour inclure de manière universelle tous les enfants et tous les parents à ces temps forts de leur vie.

Garantir la sécurité physique, affective et morale de l'enfant

Tout temps d'accueil scolaire, péri ou extrascolaire est un temps d'éducation à part entière. Les temps d'accueil sont organisés dans cette perspective par les adultes qui en ont la responsabilité et qui donnent des repères sécurisants aux enfants. Dans le cadre de l'école ou des accueils, chaque professionnel de l'éducation, quel que soit son métier, est ainsi responsable et concourt à la sécurité physique, affective et morale ainsi qu'à l'autonomisation des enfants et des adolescents qu'il côtoie dans l'exercice de ses missions. Les personnels sont attentifs à tous les enfants présents et sont soumis à l'obligation de signalement s'ils décèlent des enfants en danger.

La continence « une acquisition qui demande temps et maturité »

(Myriam Rasse, psychologue)

Du point de vue de l'enfant

L'acquisition de la continence nécessite une maturité motrice, affective, psychologique et sociale. Pour la plupart des enfants, l'acquisition de la continence est effective avant ou à l'entrée à l'école ou au centre de loisirs. Pour certains, cette acquisition prend plus de temps ou peut-être interrompue par des périodes de régression (signe à surveiller d'ailleurs, en ce qu'il peut être évocateur de mal-être chez l'enfant). Pour d'autres, elle sera plus longue. La maturité ne doit pas être un critère de sélection, ni un frein à l'accueil des enfants dans le cadre des actions passerelles.

Dans le cadre du développement de l'enfant, les notions d'intimité, d'estime et de confiance en soi, de découverte du corps associée à l'intégrité physique et d'autonomie, sont essentielles à acquérir.

Lorsqu'elles ne sont pas correctement accompagnées par les adultes, les situations d'incontinence sont potentiellement humiliantes et peuvent générer du stress, des moqueries, voire du harcèlement.

Tous les adultes accompagnent l'enfant dans ses apprentissages

La continence fait partie d'une action éducative qui doit être soutenue et accompagnée.

La question peut parfois marquer une rupture en termes de pratiques entre les établissements d'accueil de la petite enfance, les centres de loisirs et les écoles maternelles. Aucune norme ne prévaut avant l'entrée à l'école dans les établissements d'accueil de la petite enfance. Pour l'entrée à l'école, l'obligation de l'instruction prime (loi pour une école de la confiance, 2019) et la condition que l'enfant soit continent n'a aucun fondement réglementaire ou législatif. Il en est de même pour les accueils de loisirs. Cette absence réglementaire et légale de condition préalable garantit l'égal accès aux services publics à tous les enfants, sans aucune distinction.

En plus des parents, l'implication des professionnels de l'éducation, quel que soit leur métier, dans la réalisation et/ou l'apprentissage des gestes d'hygiène nécessaires accompagne l'enfant, au rythme de son développement, pour franchir l'étape de l'acquisition de la continence. Cela suppose de pouvoir aider l'enfant en cas de change nécessaire.

L'alliance éducative de l'ensemble des professionnels participe du bon apprentissage des enfants et adolescents en termes de capacités, d'attitudes et de savoir-faire au service de leur sécurité, de leur autonomie et de leur bien-être. Une réflexion commune au sein des équipes doit être conduite, y compris pour définir des solutions provisoires lorsque des adultes sont absents. Elle est ainsi primordiale dans la confiance établie entre les enfants et adolescents et les adultes de l'école, ainsi qu'entre ces derniers et les parents. Pour les enfants à besoins éducatifs particuliers, le dialogue de l'équipe éducative (professeur, AESH, animateur) avec leurs parents permet la transmission de conseils sur les gestes et les conditions appropriés.

Des conditions d'accueil et un cadre facilitant

Les conditions d'accueil et leur cadre doivent faciliter la réalisation par l'adulte professionnel présent de la mission relative à l'hygiène de l'enfant, en tenant compte de son âge et des besoins : garantir la sécurité de l'enfant, respecter son intimité en préservant la responsabilité des professionnels.

- Permettre à l'enfant de devenir autonome, le valoriser dans l'acquisition de cette autonomie, même si elle est progressive ou en cas «d'accident».
- Mettre le matériel à sa disposition et ainsi le rendre acteur de ce temps.
- Faciliter le change : utiliser des changes de type « pull-up » et lingettes mis à disposition. Pour les actions passerelles réalisées avec les établissements d'accueil de la petite enfance municipaux en régie, il pourra être étudié la possibilité de mettre à disposition du matériel DFPE.

- Procéder dans un cadre sécurisé : les toilettes, un lieu dédié au change, ayant un point d'eau, équipé idéalement d'une table de change, etc.
- Aider l'enfant dans son change, si nécessaire, en évitant que l'adulte soit seul ou, au contraire, que les adultes soient plus de 2. En cas de nécessité de changer les vêtements de l'enfant : l'école dispose de vêtements perdus et non réclamés. Si ces vêtements non réclamés peuvent servir, il est toutefois recommandé de demander aux parents concernés d'apporter un vêtement de rechange, plus confortable et rassurant.

Rester le plus serein possible dans cette étape, suivre le développement de l'enfant, être à son écoute, valoriser sa volonté, ses progrès, verbaliser les éventuelles difficultés de chacun, représentent des pratiques qui doivent être au cœur de l'accompagnement des familles qui vivent cette période de transition. Ces dernières seront soutenues et valorisées dans leurs actions en faveur de l'acquisition de la continence de leur enfant. Il convient de veiller à ce qu'aucune stigmatisation à l'égard de l'enfant ne soit acceptée de la part d'un professionnel ou d'autres enfants.

Développer les compétences psychosociales pour garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants

Le développement des compétences psychosociales de l'enfant est essentiel pour garantir sa sécurité physique, affective et morale. Il s'agit notamment pour l'enfant de développer sa connaissance, sa confiance et son estime de soi, d'apprendre à identifier et réguler ses émotions et à faire preuve d'empathie.

Parce qu'elles rassurent et mettent en confiance, les passerelles permettent d'aider l'enfant à acquérir ces compétences en ménageant des transitions douces. Les professionnels, par leur écoute et leur regard attentifs, contribuent également à ces apprentissages. Par exemple, lorsqu'ils détectent une situation d'anxiété ou de tristesse, ils peuvent aider l'enfant à verbaliser et dédramatiser son ressenti dans le cadre d'un échange bienveillant. Au-delà de l'accompagnement individuel, il est utile de concevoir des activités leur permettant de développer leur capacité à communiquer et à verbaliser leurs souhaits, leurs avis ou leur ressenti. De nombreux outils sont à disposition des équipes comme la roue des émotions, la roulette de l'estime de soi ou le jeu des émotions. Le temps du goûter peut également être utilisé pour échanger à l'échelle d'un petit groupe, sur une situation particulière (un incident, une difficulté, une réussite) ou sur le bilan de la journée (ce qu'ils ont fait, appris, aimé...). Les différences d'âges et de maturité entre les enfants permettent des dialogues constructifs propices au développement des capacités d'écoute empathique, de compréhension d'expression et de régulation de ses émotions.

(Pour connaître les 21 compétences psycho-sociales, vous pouvez consulter le site de Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/competences-psychosociales-cps>)

Témoignage d'une professeure de l'école Barbanègre, Paris 19e

« Il est précieux de constater que le sujet de la continence en maternelle évolue et n'est plus à présent un obstacle à l'entrée à l'école. Ce travail de longue haleine auprès des enfants est un lien que l'école partage avec les professionnels de crèche et plus largement de la petite enfance. Le rythme de l'acquisition de la continence est dépendant de chaque enfant, au même titre que l'ensemble de ses apprentissages. Nous, enseignantes, devons donc aménager et accompagner ces moments de transition.

Si la continence en journée est majoritairement bien souvent acquise à 3 ans grâce au travail conjoint des familles et des professionnels de la petite enfance par des sollicitations multiples, il n'en est pas toujours de même pour les moments de sieste. Le concours des agents de la ville, Asem, est indispensable pour accompagner les enfants dans cette progression et des aménagements sont à penser et à organiser dans les écoles maternelles.

Le recours à la couche culotte n'est jamais à exclure. Il permet à l'enfant, parfois avec l'aide de l'adulte, de s'équiper et se changer seul, favorisant ainsi une autonomie indispensable à son développement. Il est important de penser les espaces adaptés pour ce change avec des endroits qui permettent à l'enfant de préserver son intimité. Au réveil de sieste, une toilette au gant humide peut suffire pour nettoyer une incontinence, le matériel est proposé à l'enfant qui peut s'en saisir de façon autonome.

L'école est le lieu idéal à l'enfant pour parfaire et finaliser ce travail d'acquisition de la continence initié dès 2 ans par les familles et les professionnels de la petite enfance. »

Préparer les plus petits aux centres de loisirs

Centres de loisirs Clauzel, Paris 9ème

Tout au long de l'année, la REV du centre de loisirs élémentaire Clauzel développe une passerelle autour d'un jardin pédagogique avec un centre de loisirs maternel. Les enfants du centre de loisirs élémentaire se rendent régulièrement dans le jardin pédagogique du centre de loisirs Clauzel pour jardiner ensemble. Cette action passerelle permet aux équipes des 2 centres de se mobiliser autour d'un projet sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

2.1.2. Les passerelles maternelle-élémentaire

Les univers de l'école maternelle et de l'école élémentaire pourraient sembler similaires. Ils se distinguent singulièrement par un espace de taille souvent plus importante, un plus grand nombre d'adultes, des apprentissages plus formels, une demande d'autonomie croissante et parfois, encore, une organisation plus frontale de la salle de classe.

Il est donc important de mettre en place des liaisons et passerelles sur les temps scolaires et périscolaires pour favoriser la réussite des enfants et leur bien-être.

Tout au long de l'école maternelle, les enfants apprennent à développer selon leur propre rythme une maîtrise de leurs besoins physiologiques, leur autonomie, leurs fonctions attentionnelles, mnésiques et cognitives, à découvrir leurs compétences psychosociales et émotionnelles.

Au début de l'école élémentaire, les professeurs des écoles prennent en compte les différences individuelles (gestion des émotions en cours d'acquisition) pour conduire chacun à l'enjeu essentiel de l'école élémentaire : passer des apprentissages incidents, majeurs de la naissance à 6 ans, aux apprentissages formels qui vont devenir majeurs pour le reste de la scolarité.

En classe, le travail entre les professeurs est essentiel pour faciliter la transition : échange sur les démarches et les ressources pédagogiques utilisées, travail commun sur l'organisation spatiale de la classe, partages des affichages didactiques pour permettre des repères communs, travail sur la temporalité en allongeant les temps d'attention et de concentration tout au long de l'école maternelle et en alternant plus rapidement les activités en début de CP.

Sur les temps périscolaires, une attention particulière est à porter à l'acquisition progressive d'une autonomie de la grande section au CP pour le passage aux toilettes, le mouchage, le service à la cantine et à l'heure du goûter, l'habillage ou la gestion du matériel (l'enfant est en capacité de se servir, identifier le matériel adéquat, de le manipuler et de le ranger lui-même). La part des jeux collectifs est importante pour travailler le rapport aux autres et la coopération.



Des actions passerelles progressives tout au long de l'année, organisées sur les temps périscolaires

Centres de loisirs et accueils périscolaires des écoles Littré, Paris 6ème

Tout au long de l'année, les équipes d'animation des deux centres de loisirs et des accueils périscolaires travaillent de concert sur un projet de passerelle entre la maternelle et l'élémentaire.

Régulièrement, des enfants de l'élémentaire vont lire des histoires aux enfants de la maternelle. En fin d'année, les enfants de grande section participent à des ateliers lecture au sein de la Bibliothèque Centre de Documentation (BCD) de l'école élémentaire.

À partir de la fin du mois de mars, un mercredi après-midi sur deux, un programme commun est proposé aux enfants de grande section et de CP-CE1 au centre de loisirs élémentaire.

Pendant le mois de juin, chaque classe de grande section déjeune au moins une fois au self de l'élémentaire. Un système de tutorat GS/CM2 est mis en place pour permettre aux plus petits de découvrir le système du self et la cour de récréation de leur future école.

Enfin, sur le temps scolaire, les enfants de grande section font leur atelier vélo dans la cour de l'élémentaire. C'est ce qui a motivé le tracé de piste cyclable traversant la maternelle et l'élémentaire pour la future cour oasis.

De nombreuses actions passerelles peuvent être réalisées pour faciliter cette transition, par exemple :

- organiser des visites de l'école élémentaire où les élèves de CP servent de guides à leurs petits camarades ;
- travailler des projets communs sur la lecture impliquant les professeurs et les animateurs lecture des EPL et des BCD ;
- construire des temps d'apprentissages communs entre des élèves de grande section, de CP et de CE1 autour de la lecture, de jeux mathématiques, d'un jardin pédagogique ou d'une chorale ;
- identifier un tuteur élémentaire volontaire (CE2/CM1) à retrouver à la rentrée au CP, choisi par l'enfant qui rentre à l'école élémentaire.

Les activités d'intermédiation, où les enfants plus âgés apprennent aux plus jeunes, sont très enrichissantes. Elles permettent de responsabiliser les plus grands et leur offrent une meilleure appropriation de la nouvelle structure qu'ils transmettent à leurs cadets, rassurés et en confiance.

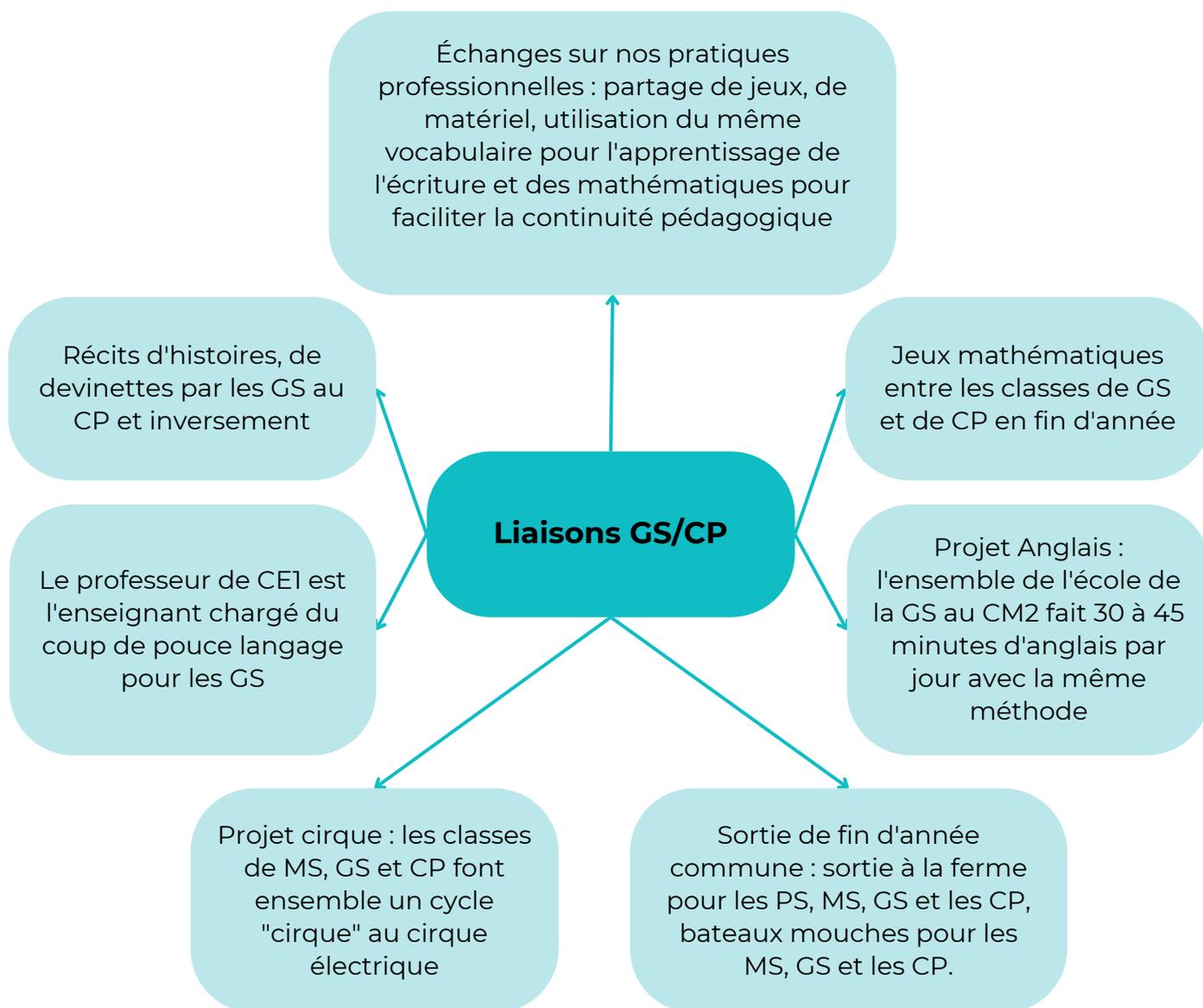
Elles peuvent être menées sur tous les temps et tous les sujets :

- la lecture, l'écriture ou le calcul à l'occasion de décroisonnements ou de défis interclasses ;

- des activités hors la classe ou sur le temps périscolaire : jardinage, jeux de logique, etc.

Elles nécessitent une préparation des aînés afin de leur apprendre à montrer, expliquer, être attentifs, patients et bienveillants.

La liaison Grande section/CP (Écoles Foncin, Paris 20ème)



La liaison entre la grande section et le CP peut ainsi être considérée selon plusieurs facteurs. Plus qu'une question de répartition d'élèves selon des profils en travail ou en comportement, la liaison GS/CP doit permettre d'inscrire les élèves dans un parcours scolaire explicite et cohérent, et tenter de déconstruire la représentation saccadée qu'ils peuvent en avoir, marquée par des temps forts pour les élèves et les familles (changement d'école, changement de professeur, vacances d'été, etc.).

Tout d'abord le facteur "élèves", pour permettre une répartition répondant à des projets éducatifs spécifiques, et constituer des groupes équilibrés et cohérents avec ces derniers.

Puis le facteur "contenus" pour clarifier les séquences d'enseignement déjà proposées en grande section, soit pour éviter une « redite », soit pour renforcer cette répétition en CP (les textes travaillés en compréhension, les comptines, poésies, chants étudiés, etc).

Enfin, le facteur "pédagogie" pour harmoniser les pratiques, les supports, les étayages et les progrès des élèves que le professeur de CP pourra poursuivre lors du changement de niveau.

Ces liaisons, fréquentes tout au long de l'année, dans des occasions variées, et incluant les familles et les élèves, renforcent la continuité et la cohérence du parcours scolaire, apportant confiance et joie dans cette évolution vers l'élémentaire.

2.1.3. Les passerelles école-collège

Le passage de l'école au collège est un moment clé de la scolarité et de la vie de l'enfant. Les points de ruptures sont nombreux tant au niveau de la taille de l'établissement, que de l'organisation de la vie scolaire ou des enseignements et de la poursuite d'activités ludo-éducatives.

La mise en place du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le chevauchement du cycle 3 entre le cours moyen et la sixième, ainsi que la mise en place du livret scolaire unique CP-3ème favorisent le continuum éducatif sur le plan des apprentissages.

Le conseil école-collège permet également les échanges entre les équipes pédagogiques des 1er et 2nd degrés. Il se réunit au moins deux fois par an et établit un programme d'actions passerelles.

La mise en commun des résultats aux évaluations, notamment de 6ème, présentés et commentés par les équipes réunies lors du premier conseil école-collège permet d'engager des projets pédagogiques communs inter-dégrés répondant aux besoins identifiés des élèves.

De nombreux projets pédagogiques permettent ainsi aux écoliers de découvrir l'univers du collège :

- projet commun CM2-6ème associant des visites scolaires et des productions communes, avec plusieurs échanges dans l'année ;
- projet de tutorat entre élèves de CM2 et 6ème/5ème : visite du collège et travail en binôme la première année, puis tutorat l'année suivante quand l'écolier arrive en 6ème.

Socialisation, organisation et discipline :

le vécu du passage en 6ème

Entretiens réalisés auprès d'enfants des 12ème et 19ème arrondissements

Les élèves en élémentaire relatent un sentiment entre l'excitation et l'angoisse à propos du passage au collège.

La peur et le stress sont les mots négatifs qui reviennent le plus. Ils sont directement associés à deux pôles : la sociabilisation et l'organisation. Les enfants expriment l'angoisse très forte de ne pas avoir d'amis et de quitter celles et ceux qu'ils ont déjà. C'est aussi la peur du harcèlement, et de devenir les plus petits de l'établissement.

« Moi en fait déjà je me suis dit dans cette école je suis la plus grande, je vais redevenir la minuscule »

Au niveau de l'organisation, les élémentaires ont peur de se perdre dans un collège imaginé très grand, de ne pas trouver leur classe, d'oublier leurs affaires, de se tromper dans les horaires.

« Ce que j'ai toujours eu peur c'est déjà de me tromper de salle ou de me tromper d'heure, j'ai toujours eu peur de ça parce qu'on sait jamais la réaction des professeurs, etc. Et c'est d'oublier mes cahiers ou d'inverser mes cahiers »

Entretiens réalisés dans le cadre de l'étude "passerelles" conduite par un groupe d'étudiants du master "stratégies territoriales et urbaines" de Sciences Po Paris, entre novembre 2022 et juin 2023. Pour en savoir plus, consulter le focus en page 2 du référentiel.



Excitation vs Peur

Dessin réalisé par une élève de CM2 pour exprimer ce que représente pour elle le passage en 6ème.

Les liaisons et passerelles familiarisent les jeunes avec un nouvel environnement et de futurs interlocuteurs. Elles rassurent et informent les futurs collégiens en les associant à des ateliers attractifs. Elles constituent un lieu d'expression et d'échanges.

Découvrir le collège en jouant

Collège Victor Duruy et école Chomel, Paris 7ème

Afin de familiariser les élèves de CM2 avec leur futur établissement et pour répondre à la demande des collégiens exprimée lors du conseil de vie scolaire sur la mise en place de jeux de plateaux, une passerelle a été créée. Chaque mardi, une quinzaine d'élèves de 6ème-5ème accueillent sur la pause méridienne une vingtaine d'enfants de CM2 de l'école Chomel pour jouer à des jeux de plateaux dans une salle du collège. Deux animateurs de l'école sont mobilisés pour animer l'atelier et assurer l'encadrement du groupe lors des déplacements entre l'école et le collège. Cette initiative favorise le mélange des élèves et permet de favoriser la future intégration des CM2 grâce aux échanges informels entre jeunes. Les animateurs veillent à ce que les échanges soient bienveillants.



L'accès au collège coïncide également avec l'entrée dans l'adolescence. Les intérêts intellectuels du jeune se développent. Il devient plus autonome et il construit son identité, en affirmant ses choix, ses opinions et son implication au sein du collectif. Il s'agit d'une étape essentielle dans la formation citoyenne du jeune.

De la ludothèque à l'Aïkido

Collège Germaine Tillion, Action collégiens, Paris 12ème

Lors de la pause méridienne, un atelier ludothèque et un atelier d'Aïkido sont proposés aux élémentaires des écoles situées à proximité. Les jeunes découvrent la vie du collège en se rendant régulièrement au club ludothèque.

Il est également tiraillé entre des mouvements contradictoires, des comportements expérimentaux et des prises de risques (phénomènes liés aux réseaux sociaux, épisode dépressif, rixes, addiction, etc.). Des préoccupations d'image, d'estime de soi apparaissent. Toutes ces transformations ont des implications importantes sur la construction de la personnalité et sur le plan de la santé, et nécessitent la mobilisation des capacités d'adaptation de l'adolescent et de la communauté éducative qui l'entoure de sa diversité (collège, famille, centre de loisirs, club sportif, conservatoire...). La prise de confiance en soi permet de mieux s'affranchir des préjugés et de réfléchir seul et collectivement au vivre ensemble.

Les actions de prévention auprès du jeune adolescent ont un impact plus marqué à cet âge que les mêmes interventions réalisées plus tard. Les adultes ont donc un rôle fondamental de prévention, d'alerte, d'orientation et d'accompagnement pour favoriser la réussite éducative. Ils concourent également à l'émancipation du jeune en l'aidant à développer ses capacités à communiquer, coopérer, s'informer et dialoguer.

Les passerelles réalisées entre les équipes éducatives du 1er degré et du collège (adjoint éducatif, CPE, AED, professeurs) sont de formidables opportunités pour prévenir les conduites à risque, protéger les jeunes et concourir à leur émancipation.

Concevoir des actions passerelles hors temps scolaire, impliquant les équipes éducatives et les personnels d'animation est important pour :

1. Contribuer à la découverte du collège

Accueil des enfants de centre de loisirs par l'équipe ou par les jeunes dans le cadre du dispositifs action collégiens sur un mercredi après-midi pour découvrir le collège et participer à des activités ludo-éducatives communes

2. Prévenir les conduites à risques

Intervention des ambassadeurs anti-harcèlement du collège auprès des écoliers ou activités communes consacrées à la prévention du harcèlement, des conduites à risques et au développement des compétences psychosociales

3. Favoriser l'engagement citoyen

Un travail conjoint entre les éco-délégués des écoles et du collège (formation par les pairs, réalisation de projets communs) ou des actions passerelles conduites par les élus du CVC (Conseil de la Vie Collégienne) pour développer l'engagement des jeunes et contribuer à leur émancipation

Ainsi, il est tout à fait opportun d'associer les REV et les adjoints éducatifs au conseil école-collège, afin de favoriser la mise en place d'actions hors la classe, en lien avec l'équipe éducative du collège, centrées sur :

Le développement des compétences psychosociales

Le bien-être

L'émancipation

L'engagement citoyen

La prévention des conduites à risques

Accompagner les parcours scolaires et périscolaires

Collège Thomas Mann, Paris 13ème

Dans le cadre du projet « Cava », coconstruit par l'adjoint éducatif « Action collégiens », une CPE et des professeurs volontaires, sont organisées des rencontres CM2/6ème avec l'ensemble des écoles du secteur de rattachement. Chaque rencontre est constituée d'une visite sur l'école élémentaire suivie d'une visite sur le collège. Des liaisons sont menées sur le temps scolaire. Un jeu collaboratif « la course à la grille » est également proposé au sein du collège, il permet aux élèves de CM2 de construire des premiers repères.

Par ailleurs dans le cadre du programme Phare, les collégiens "ambassadeurs" contre le harcèlement ont été associés dès la rentrée 2023 au projet Cava afin de sensibiliser les futurs élèves de 6ème au sujet du harcèlement.

Le conseil école-collège est aussi un espace de partage d'expertises et d'expériences professionnelles positives. Des actions cohérentes, des projets peuvent ainsi émerger et se développer, par exemple, avec les mêmes partenaires entre l'école et le collège.

Pour les élèves présentant des parcours particulièrement complexes et/ou connaissant des besoins éducatifs particuliers, une passerelle peut être engagée par les écoles en cycle 3, en invitant des REV et des personnels éducatifs du collège (CPE, AED, adjoint éducatif), lors des réunions de suivi de scolarisation organisées par la direction de l'école pour les élèves de CM2 ou les enseignants référents des élèves en situation de handicap.

Les Programmes Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE) constituent des passerelles pédagogiques entre l'école et le collège.

Des exemples de fiche de « PPRE-Passerelle » (maternelle-élémentaire et CM2-6ème) et de tableau de liaison CM2-6ème sont proposés en annexe de ce document (annexe 3 à 5).

En incluant aussi des actions sur le temps périscolaire comme les activités ludo-éducatives proposées par le collège, le continuum pédagogique et éducatif, ainsi que le projet du futur collégien sont favorisés.

Comme pour les plus jeunes, ces passerelles permettent aux adolescents d'acquérir des repères, de favoriser leur intégration et leur réussite. Parce qu'elles mettent en confiance, elles permettent aux jeunes de se construire et de développer leur autonomie, tant dans leurs apprentissages, que dans leur vie personnelle, aux côtés des autres. Le rôle des adultes est de les accompagner et de les outiller dans cette transition majeure.

Une programmation annuelle d'ateliers qui s'inscrit dans les projets développés dans le collège

École élémentaire des amandiers et Collège Doisneau, Action collégiens, Paris 20ème

Une dizaine d'ateliers sont programmés depuis 2018 sur les temps péri et extra-scolaires. Ils réunissent des jeunes de CM2 et des collégiens. Le dispositif « Action collégiens » propose aux élémentaires et aux collégiens des ateliers qui s'inscrivent dans des projets développés sur l'appropriation du quartier, la connaissance du patrimoine, de son environnement, le développement durable et les mobilités douces.

Cette action favorise l'autonomie des jeunes et vise leur émancipation. Une inclusion des élèves des classes SEGPA a permis une déconstruction des préjugés à l'encontre de ce public. En complément, des séjours proposés CM2/6ème sont programmés chaque année.

2.1.4. Enjeux pour les enfants à besoins éducatifs particuliers

Les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers participent aux passerelles organisées pour tous les enfants, avec les mêmes objectifs d'autonomie et d'émancipation. Pour favoriser l'inclusion, la transmission des informations nécessaires à un accueil de qualité est un préalable.

La connaissance de leurs besoins éducatifs particuliers permet aux équipes d'anticiper leur organisation, d'ajuster leur positionnement professionnel, d'aménager les espaces si besoin, d'adapter les activités ou de les concevoir d'emblée en accessibilité universelle. Ces démarches permettent aux équipes de se préparer sereinement et de gagner en temps.

Cela s'organise en amont grâce à des échanges entre professionnels lors des changements d'établissements (crèche, JEP, maternelle, élémentaire, collège, établissement sanitaire, social ou médico-social), mais également lors des changements de temps (regroupement en crèches, scolaire, périscolaire, extrascolaire) ou de dispositifs (établissement sanitaire, social ou médico-social, extrascolaire, vacances arc-en-ciel).

Sur les temps péri et extrascolaires, le guide pour un projet pédagogique en accessibilité universelle est un support pour anticiper l'accueil. Les fiches pour des aménagements inclusifs dans les établissements scolaires permettent de disposer de ressources sur les aménagements à réaliser et les fiches sur la connaissance des besoins des 0-10 ans et 11-16 ans,, constituent des supports sur lesquels s'appuyer. Un coordinateur ou développeur d'inclusion de la CASPE peut être sollicité pour soutenir les professionnels dans les adaptations nécessaires pour accueillir et accompagner l'enfant et sa famille dans les meilleures conditions possibles. Les centres ressources locaux inclusion peuvent proposer de sensibiliser les équipes d'animation sur des activités en accessibilité universelle, tout en associant les enfants à une approche de la diversité.

Enfin, les directeurs d'école peuvent demander l'intervention d'une équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMASCO), qui réalise des observations et apporte des conseils sur les temps scolaires et périscolaires.

Sur le temps scolaire, les IEN de circonscription sont les premiers interlocuteurs des directeurs. Le Service de l'École Inclusive (SEI) pilote les différents dispositifs en faveur de l'inclusion des élèves en situation de handicap, et une IEN a désormais la mission de l'accompagnement des équipes pour les élèves qui ont un comportement perturbateur.

2.1.4.1. Dialoguer étroitement avec la famille pour adapter l'accompagnement de l'enfant à ses besoins

En janvier 2023, la Ville a mené, avec les partenaires du PEDT, une concertation avec les familles dont les enfants sont en situation de handicap. Celle-ci a permis de mettre l'accent sur plusieurs risques : précarisation de certaines familles, épuisement devant les démarches, interlocuteurs multiples nécessitant de réexpliquer, à chaque fois, le besoin d'accompagnement de l'enfant, difficultés à se projeter y compris à court terme.

La nécessaire coordination des équipes scolaires et périscolaires a été identifiée comme levier pour favoriser la cohérence éducative. Par ailleurs, les professionnels constatent que les familles peuvent parfois hésiter à mentionner les besoins éducatifs particuliers de leur enfant, par crainte d'une stigmatisation ou d'un refus d'accueil.

Au-delà du partage d'informations avec la famille quant au fonctionnement de l'école ou du centre de loisirs, le lien avec les familles, dans le cadre des passerelles, peut prendre plusieurs formes :

Passerelles crèche-école

- Les cafés des parents sont une opportunité pour expliquer l'importance de communiquer les besoins éducatifs particuliers des enfants (sans pour autant entrer dans une situation individuelle ou donner le diagnostic médical lors de ce moment)
- L'organisation d'un rendez-vous au sein de l'école avec la famille sera d'autant plus bénéfique qu'il rassemble l'ensemble des professionnels qui assureront la prise en charge de l'enfant. Peuvent être associés, selon la situation :
 - Du côté de la petite enfance, le référent petite enfance, le RIH (référent inclusion handicap), le responsable de l'établissement petite enfance, le médecin d'établissement ou le « référent santé et accueil inclusif » ;
 - Du côté de l'école, l'équipe d'animation, le directeur d'école, les AESH, les professeurs, le médecin de santé scolaire, l'assistant de service social ou encore le professeur référent si un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) est mis en œuvre.
- On peut aussi mettre en place une découverte progressive de l'école sur trois matinées, par exemple :
 - Découverte de l'école par l'enfant et sa famille et réponse à leurs questions ;
 - Appropriation des lieux par l'enfant, en présence des auxiliaires de puériculture, des animateurs et des EJE ;
 - Temps en classe de l'enfant accompagné de son parent.

Passerelles crèche-centre de loisirs d'été

- Organisation d'un rendez-vous avec la famille pour bien cerner les besoins d'accompagnement de l'enfant avant son accueil ;
- À défaut, demander aux parents leur accord pour transmettre les éléments en possession du professionnel habituel.



Des contacts peuvent être pris avec la crèche, la structure d'accueil de l'enfant (institut médico-éducatif par exemple), entre la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et la médecine scolaire, mais cela doit toujours être fait avec l'information et l'accord préalables de la famille et dans l'intérêt de l'enfant.



Si le partage de certaines informations peut être rendu difficile par leur caractère médical, le dialogue avec la famille doit permettre de mettre l'accent sur les besoins de l'enfant et les adaptations à anticiper.

Par exemple, les centres de loisirs à parité (CLAP) ont systématiquement un échange avec la famille. Des contacts peuvent être pris avec les professionnels qui accompagnent l'enfant (ex : kinésithérapeute, éducateur) afin de s'appuyer sur ceux qui le connaissent bien. La famille connaît les réactions possibles, les postures adaptées, les gestes rassurants, les rituels, le matériel qui peut être prévu ou encore les aménagements d'espace qui favoriseront le bien-être.

La DASCO, la DFPE et l'Académie ont co-construit « une fiche pour l'accueil et l'accompagnement » qui doit permettre à l'ensemble des professionnels de bien cerner les besoins des enfants, ce qu'ils aiment faire, leur manière d'interagir et d'exprimer leurs émotions. Renseigné avec la famille, ce document peut suivre l'enfant lors des passerelles et faciliter son accueil. Il est recommandé de l'utiliser comme support d'échanges, dans un cadre bienveillant et permettant la confiance. Il existe deux versions de cette fiche jointe en annexe de ce document :

- une version pour les enfants âgés de 0 à 10 ans (annexe 1),
- une version pour les enfants âgés de 11 à 16 ans (annexe 2).

Modèle fiche de connaissance pour l'accueil et l'accompagnement

	
FICHE DE CONNAISSANCE POUR L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT 11-16 ans	
<p>Nom et prénom :</p> <p>Section ou classe :</p> <p>PAI : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Ma famille :</p> <p>Date :</p>	Photo 
NOTICE INTRODUCTIVE :	
Cette fiche a pour objectif de favoriser la connaissance des pré-adolescents et adolescents connaissant des besoins éducatifs particuliers en recueillant en amont les informations nécessaires pour les accueillir et les accompagner	

Cette fiche a pour objectif de favoriser la connaissance des enfants à besoins éducatifs particuliers en recueillant en amont les informations nécessaires pour les accueillir et les accompagner au mieux. Il s'agit d'un outil de travail commun (crèches/écoles et écoles/collèges), qui évite aux familles la répétition des informations aux différents professionnels autour de l'enfant.

Cette fiche peut être transmise lors du passage d'un établissement à un autre (crèche, jardin d'enfants pédagogique, école, établissement spécialisé), mais aussi d'un temps à un autre (scolaire, périscolaire, extrascolaire, temps médico-social). Pour cela, l'accord des représentants légaux de l'enfant est indispensable et une autorisation doit être signée.

En école, il est souhaitable que l'entretien avec la famille soit commun aux directeurs et responsables éducatifs ville, avec si possible un représentant de l'établissement d'accueil précédent, uniquement si la famille donne explicitement son accord.

Cette fiche ouvre et soutient le dialogue avec la famille - et avec l'enfant ou le jeune dans la mesure du possible - pour connaître ses besoins, sa gestion des émotions, et la manière de l'accompagner. Cela permet aux professionnels de bénéficier des conseils de la famille, d'anticiper sur les aménagements, le matériel et les pratiques professionnelles selon les besoins éducatifs particuliers.

Les rubriques sont à compléter selon les besoins. Aucune information médicale ne doit figurer dans ce document.

Une fois remplie, cette fiche est signée pour prise de connaissance par l'ensemble des professionnels concernés (le directeur d'école, le REV, directeur de crèche ou jardin d'enfants pédagogique, le professeur, l'Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap (AESH), les animateurs, le CPE, l'ASEM, les éducateurs de jeunes enfants, les auxiliaires de puéricultures...) et l'enfant lui-même si cela est possible. Elle est actualisée en fonction de l'évolution des besoins de l'enfant ou à la demande de la famille.

En concertation et sur un temps partagé avec la famille, le professionnel pourra ainsi la remplir sous la surveillance de celle-ci et mieux orienter son équipe pour l'accompagnement de l'enfant. La fiche peut aussi être complétée avec la structure qui accueille déjà l'enfant. Ce document sera à actualiser régulièrement, selon l'évolution des besoins.

Une immersion peut également être proposée aux familles, afin de les rassurer d'une part, et recueillir des conseils en situation d'autre part. Les équipes ont donc beaucoup à apprendre dans le cadre de ce dialogue et peuvent ainsi s'adapter aux différents besoins.

2.1.4.2. Organiser l'universalité et la progressivité de l'accueil des enfants à besoin éducatif particulier ainsi que la continuité de leurs repères

Un accueil de qualité passe aussi par la sensibilisation de l'ensemble des enfants de l'école ou du centre de loisirs. Les professionnels des crèches, des écoles, des collèges et des centres de loisirs proposent un nombre important d'actions et de projets autour du handicap, de la solidarité et de la bienveillance. En mobilisant tous les enfants et tous les jeunes autour de cet enjeu, les équipes préparent ainsi l'inclusion de toutes et tous.

Certains enfants à besoins éducatifs particuliers ont besoin d'une immersion progressive dans leur futur environnement. Ils ne passeront dans un premier temps que quelques heures, par exemple à la cantine, en classe ou dans le centre de loisirs. Puis leur présence s'étendra sur une plage plus importante. À chaque étape, il importe de vérifier que leurs repères se construisent progressivement.

Il est possible de recréer des repères bien connus de l'enfant et sécurisants pour lui : aménagement d'espaces dédiés qui s'inspirent de ceux existant en crèche, mise à disposition d'objets, de jeux, de livres, que l'on retrouve en crèche, en école, en centre de loisirs, apprentissage de chansons.

Des fiches pour des aménagements inclusifs dans les écoles ont été créées pour soutenir la réflexion des professionnels sur ce sujet. Pour les 6 espaces identifiés, chaque fiche aborde : une définition de l'espace, les besoins de l'enfant auxquels il peut répondre, des conseils d'aménagements et de mobilier selon l'espace disponible, des idées de matériel possible, le positionnement de l'adulte, des "tips"/zooms propres à l'espace concerné. Elles figurent dans l'espace documentaire PCN des REV et peuvent être partagées avec les partenaires pour favoriser la continuité des espaces éducatifs.

Les échanges entre les professionnels de la DFPE, de l'Éducation nationale et de la DASCO autour de ces repères permettent de sécuriser les enfants, dont le besoin de stabilité et de continuité est important. En travaillant de façon étroite cette dimension pour les enfants à besoins éducatifs particuliers, les professionnels le font au bénéfice de tous les enfants, dans une logique d'accessibilité universelle.



Si les passerelles et la transmission d'informations facilitent l'accueil des enfants, il importe à chaque transition de renouveler le regard porté sur l'enfant. Ce dernier évolue, ses besoins peuvent s'accroître ou au contraire diminuer. Les professionnels doivent donc observer, questionner leur accompagnement et vérifier qu'il correspond bien, toujours, aux besoins de l'enfant.

2.1.4.3. Renforcer la collaboration entre professionnels, dans l'intérêt de l'enfant

Échanges de pratiques, partage de regards métiers et formations communes autour de l'inclusion sont autant de leviers pour bien accompagner l'ensemble des enfants.

L'accompagnement des enfants en situation de handicap et/ou à besoins éducatifs particuliers implique une collaboration renforcée entre professionnels. Chaque métier dispose d'un regard spécifique, et ceux-ci sont très largement complémentaires. Le partage d'information se fait dans l'intérêt de l'enfant et pour bien l'accueillir.

Les professionnels de la petite enfance peuvent se déplacer dans les écoles et les centres de loisirs afin d'aider l'enfant à se familiariser à son futur environnement, et les professionnels de l'éducation nationale et de l'animation à adopter les bons gestes. Les animateurs peuvent se rendre dans les crèches et être identifiés par l'enfant à besoins éducatifs particuliers bientôt scolarisé. Les instances d'échanges, que sont les équipes éducatives et les équipes de suivi de scolarisation (organisées par les enseignants référents des élèves en situation de handicap), peuvent être prévues. Il est indispensable que le REV notamment y soit associé.

Des formations croisées peuvent être organisées afin de s'appuyer sur les compétences complémentaires des équipes de la petite enfance, celles de l'animation et celles des professeurs et AESH.

Ainsi, par exemple, des responsables d'Établissement d'Accueil de la Petite Enfance ont pu former des animateurs sur les besoins des enfants de moins de 3 ans, tandis qu'un coordinateur inclusion en CASPE a formé des responsables d'Établissements d'accueil de la petite enfance (EAPE) au kit « ABC », qui permet de se mettre en situation de perception d'une personne avec des troubles du spectre autistique. Enfin, dans le cadre du projet Cap maternelle, l'école maternelle Métra (20ème) qui accueille un Centre de loisirs à parité (CLAP) a participé à des temps de formation avec le centre médico-psychologique Tourelles.

Les professionnels peuvent également s'appuyer sur les personnes ressources (professeurs référents, ASEM ou AESH) au sein de l'école pour accompagner l'inclusion et faciliter les transitions des enfants à besoins éducatifs particuliers vers un autre établissement, ou un autre niveau.

Les AESH disposent d'une expérience solide en matière d'inclusion et peuvent apporter des conseils utiles à toute l'équipe de l'école ou du centre de loisirs. Leur rôle est particulièrement important lors des transitions entre les temps scolaires et périscolaires.

La Ville et l'Académie de Paris soutiennent la continuité de prise en charge avec la possibilité de cumul d'emplois d'AESH et d'animateurs, grâce à la convention adoptée en conseil de Paris en octobre 2022. De plus, les ASEM qui accompagnent notamment les enfants sur temps scolaires et périscolaires peuvent avoir une vision précise des postures les plus adaptées.

2.2. Enjeux pour les parents

La co-éducation requiert une implication des parents dans l'action éducative conduite sur tous les temps, à la crèche, à l'école, au collège comme au centre de loisirs ou dans les clubs sportifs. Les transitions éducatives sont des points d'entrée pour associer les parents.

Les passerelles constituent de formidables opportunités pour fixer un cadre et engager un travail de co-éducation qui doit se poursuivre tout au long de la scolarité.

« En route vers l'école maternelle »

Paris 19ème

Initié conjointement par la Ville de Paris et l'Éducation nationale, ce dispositif permet de faire découvrir l'école maternelle aux familles de l'arrondissement et de la valoriser sous tous ses aspects. Son objectif est ainsi de rassurer les parents et leurs enfants qui peuvent poser directement leurs questions aux différents interlocuteurs. Il permet également de faire vivre les passerelles Petite enfance initiées dans tout le 19ème.

Les objectifs des passerelles sont à ce titre multiples :

- **Rassurer les parents** sur la future école ou le futur collège, ses lieux, son fonctionnement et ses personnels ;

- **Connaître et reconnaître** les professionnels : il est important que les parents rencontrent l'ensemble des professionnels (professeurs, éducateurs, ASEM, animateurs, REV, Adjoints Éducatifs, agents techniques, etc.) et connaissent le rôle et le domaine d'intervention de chacun afin de développer la confiance et la coopération ;
- **Établir un dialogue** entre les parents et l'équipe éducative pour favoriser les échanges sur les réussites et difficultés de l'enfant, analyser et chercher ensemble des solutions.

L'implication des parents peut aller du simple rôle de spectateur, au rôle d'acteur, voire d'auteur :

- **Spectateur** : le parent participe à une réunion d'information ou une visite de l'école ;
- **Acteur** : il contribue de manière active à l'action, en participant à son organisation ou son animation (matinée collaborative organisée dans les écoles le samedi, par exemple), en accueillant les parents d'élèves des futurs entrants dans l'école ou le collège ;
- **Auteur** : en participant, au côté de l'équipe éducative, à la conception du projet passerelle.

Plus le projet est engageant pour les parents, plus il facilite la complémentarité éducative au service de la réussite de l'enfant.

Une attention particulière est à porter aux parents des enfants qui connaissent des besoins éducatifs particuliers, comme les enfants en situation de handicap, ceux issus de milieux sociaux défavorisés ou primo arrivants.

Associer les parents est un levier essentiel pour la réussite éducative et l'égalité des chances. Une commission associant l'Académie, la Ville de Paris et la Caf de Paris, a été mise en place pour favoriser les actions en direction des familles non familiales des structures d'accueil. Il convient également de porter une attention particulière aux parents qui accompagnent leur premier enfant.

Cafés des parents et visites d'enfants

Crèches, écoles et collèges de Paris 8ème, 9ème et 10ème

Dans la CASPE 8-9-10, comme dans la plupart des arrondissements, des cafés des parents ont été mis en place pour leur permettre de découvrir la future école et les activités périscolaires présentées par le REV de l'école. Par exemple, dans le 9ème arrondissement, un café des parents sur le thème « Mon enfant entre en 6ème » a été organisé par l'association Quokka et les RIF (Relais Information Familles) de la mairie dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité. Ces temps de rencontre et d'échange sont souvent complétés par des temps de partage entre enfants de différents âges sur les temps périscolaires (interclasse et centres de loisirs).

À l'entrée en maternelle, il s'agit surtout de rassurer les parents sur le respect des besoins physiologiques et fondamentaux ainsi que sur la mise en place des premiers apprentissages formels.

Favoriser les échanges: aller vers les familles

L'école maternelle Sommerard, Paris 5ème

Des REV se déplacent dans les Établissements d'Accueil de la Petite Enfance (EAPE) du quartier pour les parents des futurs élèves de l'école maternelle, sous la forme de café des parents et/ou invitation à une porte ouverte de l'école pour poursuivre les échanges. L'école maternelle a organisé pour les futurs élèves un spectacle mettant en scène des parents de la crèche et de l'école, ainsi que des professeurs, animateurs et personnels de crèche. Il est également essentiel d'approcher les familles qui ne sont pas dans le circuit des accueils collectifs, en s'appuyant sur les PMI (Protection maternelle et infantile), les SAAMF (Service d'agrément et d'accompagnement des assistants maternels et familiaux), les lieux d'accueil enfant-parents ou encore d'autres associations du quartier au contact des familles.

La place majeure des familles dans les actions passerelles

Crèche collective Mendelssohn, centre de loisirs et école maternelle Eugène Reisz, Paris 20ème

En mai - juin, la responsable de la crèche et la directrice de l'école planifient des temps de visites en matinée afin qu'enfants et parents puissent appréhender les futurs espaces.

C'est pour eux l'occasion de mieux connaître l'école et le centre de loisirs ainsi que les différents intervenants qui organisent ces accueils. Ils répondent à leurs questions et tissent les premiers liens de confiance pour une rentrée en douceur.

À l'école élémentaire et au collège, les préoccupations sont centrées sur les apprentissages, la prévention des risques, l'autonomie et la construction de l'identité de l'enfant. Les parents doivent pouvoir entrer dans l'école et établir une communication parfois ressentie comme très limitée par rapport à ce qui est assuré par les établissements de la petite enfance (pour les familles qui les fréquentent). La multiplication des interlocuteurs en fonction des moments de la journée doit inciter à développer des outils pour clarifier qui fait quoi dans l'école et leur permettre de repérer les adultes autour de leur enfant.

Organiser un forum des parents avec l'Espace Familles

Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (A.P.A.S.O), DFPE, Paris 14ème

L'association propose un forum des parents autour de la parentalité et des périodes passerelles animé par deux psychologues à raison de dix séances par an. Ce forum a pour vocation principale d'améliorer la communication et les relations intra et extra-familiales, de rapprocher les parents des institutions éducatives et de les soutenir lors de ces transitions entre les différents établissements scolaires (séances spéciales d'échanges « passerelle » sur l'entrée à la maternelle, en école élémentaire, au collège).

Les séances ont lieu dans le local de l'association ou dans des établissements et organismes partenaires de l'Espace Famille (associations locales, crèches, ludothèque...) situés dans le 14ème arrondissement. Des consultations individuelles et familiales peuvent être proposées aux parents qui rencontrent des difficultés particulières. En 2021-2022, 37 familles ont participé à ces groupes d'échange.

La participation des parents aux actions, comme accompagnateurs d'une visite d'établissement, comme participants d'un échange avec des professionnels et des enfants ou encore comme intervenants, offre l'opportunité de valoriser le projet éducatif proposé et les conditions d'accueil. Les passerelles peuvent en ce sens contribuer à diminuer le recours à l'enseignement privé en fidélisant des familles dans le secteur éducatif public.

Dans les projets de passerelles, reconnaître les familles comme des partenaires contribue à créer une réciprocité et un engagement fort des parents. Ainsi ces projets peuvent être l'occasion d'échanger sur des méthodes d'apprentissages (comment accompagner son enfant dans l'organisation de son travail ?) ou sur la prévention des risques (surexposition aux écrans, harcèlement, etc).

Développer des papothèques

Association Culture 2 +, DFPE, Paris 18ème

Les papothèques sont des groupes de parole mensuels principalement en langue africaine, chinoise, et maghrébine, voire multiculturels, pour des parents d'élèves des onze écoles du quartier « La Chapelle », dont 60 % ont une langue maternelle différente du français.

Les papothèques pluriculturelles, se déroulant en français, rassemblent les membres d'une même communauté scolaire pour échanger sur les meilleurs moyens d'assurer une intégration harmonieuse des enfants d'origines différentes. En 2021-2022, 50 familles ont participé aux papothèques.

2.3. Enjeux pour les professionnels

Les passerelles constituent un levier très efficace pour la mise en place d'une « alliance éducative ». En associant les professionnels dans un projet commun, elles favorisent l'interconnaissance propice à la mise en place de complémentarités éducatives, au service de la continuité des apprentissages de l'enfant et de son épanouissement.

En privilégiant la mise en place d'actions passerelles sur tous les temps, les projets permettent d'impliquer l'ensemble des acteurs en école et en collège (éducateurs de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, responsables d'établissements de la petite enfance, professeurs, directeurs d'école, REV, animateurs, ASEM, AESH, éducateurs, partenaires de l'école, adjoints éducatifs, CPE, Assistants d'Éducation (AED), ...) à un niveau de passerelle donné.

Passerelle crèche-école maternelle, un projet fédérateur porté par l'ensemble de la communauté éducative

École maternelle Duranti, crèche Jardiniers, Paris 11ème

Outre leurs bienfaits pour les parents et les enfants, les projets passerelle permettent de fédérer les acteurs de la communauté éducative autour d'un projet commun. Des cafés des parents et des visites de l'école sont organisés pour rassurer les parents, tandis que des goûters et des ateliers jardinage sont proposés pour familiariser les enfants avec leur futur environnement.

L'implication de tous les professionnels permet une appréhension sereine du passage de la crèche à l'école maternelle, pour les enfants comme pour les parents. Elle favorise également le partage de gestes professionnels et la mise en œuvre de projets communs autour des apprentissages et du bien-être des enfants.

Pour favoriser cette collaboration entre professionnels, plusieurs actions sont mises en place sur le territoire parisien.

Des marionnettes pour faire le lien

Crèche et école du Clos, Cité éducative des Portes du 20ème

Depuis 2 ans la Cité éducative expérimente un projet d'éducation artistique et culturelle au service de la passerelle crèche-école.

En 2021-2022, les agents de la crèche du Clos ont bénéficié d'une formation marionnettes menée par le Théâtre aux Mains Nues, situé face à la crèche. Cette formation a permis à l'équipe de se mobiliser autour d'un projet dans une période difficile de la crise Covid et les professionnels ont utilisé cette pratique artistique avec les enfants, en leur proposant notamment des représentations dont certaines avec les parents. La marionnette a beaucoup d'atouts pour le jeune enfant puisqu'elle permet de développer des aptitudes variées : motricité fine pour la confection de marionnettes, langage verbal et non verbal ou encore le vocabulaire.

En 2022-2023, la Cité éducative a prolongé l'expérimentation en associant la moitié de l'équipe de la crèche qui n'avait pas encore été formée et des animateurs et ASEM de l'école maternelle du Clos. L'idée était d'une part de permettre des rencontres interprofessionnelles, et d'autre part de faire une « passerelle artistique » pour les enfants passant de la crèche à l'école ; les activités autour de la marionnette pouvant être menées à la crèche comme à l'école, ce qui donne des repères aux enfants.

Privilégier la formation commune

Dans le prolongement et pour accompagner ces temps de travail mutuel, l'académie et les directions de la ville développent des modules de formation continue communs aux professionnels : par exemple, des modules de formation en éducation artistique et culturelle de la Direction des affaires culturelles ouverts aux Professeurs de la Ville de Paris (PVP), les formations DE/REV, PE/ASEM, les stages communs aux personnels de la ville et de l'Éducation nationale réalisés notamment dans le cadre du projet « Cap Maternelle ».

Ces formations communes portent sur :

- la prise en charge et l'accompagnement du jeune enfant ;
- l'aménagement des espaces ;
- la motricité fine et globale ;
- la place des professionnels, la posture et l'importance de l'observation ;
- le développement de l'enfant et de l'adolescent ;
- les apprentissages et les modalités ;
- l'accueil de l'enfant à besoins éducatifs particuliers ;
- la prévention des risques.

Aide-moi à apprendre avec mes émotions

École maternelle Barbanègre, Paris 19ème

Le travail sur les compétences émotionnelles a fait l'objet d'une passerelle entre les équipes scolaires et périscolaires. Des formations communes, des outils et des ressources partagés (boîte à émotions, cabane à émotions, thermomètre ou roue des émotions, ateliers de réparation, etc.) permettent à chaque adulte de l'école, sur tous les temps de la journée, d'apporter une réponse adaptée à un enfant débordé par ses émotions.

Pensée à l'échelle de l'école, la gestion des situations est systémique et harmonisée. Cette cohérence rassure les enfants et facilite l'expression et la régulation de leurs ressentis.

Il est également utile de créer des groupes de réflexion et d'échanges de pratiques entre professionnels. Les passerelles permettent aux professionnels de co-animer des temps communs qui sont l'occasion de réaliser des observations croisées et d'échanger sur les gestes et pratiques professionnels, ses expériences et ses interrogations. Ce dialogue permet de renforcer la collaboration. Ces temps de travail en commun peuvent être prolongés dans le cadre d'un groupe d'échanges.

Collaborer et échanger les bonnes pratiques

Crèche collective Labois-Rouillon, Centre de loisirs Cambrai, les Eiders et C.Magny et école maternelle Archereau, Paris 19ème

Ce partenariat permet de tisser des liens entre les professionnels des structures. En co-construisant un projet autour de l'enfant, ces derniers sont invités à partager des ressources et à valoriser les pratiques éducatives de chacun.

Les deux principaux axes portent sur la question de la verbalisation et du langage adapté aux enfants de 2 à 3 ans ainsi que sur la construction des repères. Ces sujets et modalités apportent une cohésion d'équipe facilitant l'intégration de l'enfant dans son nouvel environnement et la continuité éducative.

Passerelle crèche-école maternelle, visites croisées, CAP Maternelle

École maternelle et crèche Prévoyance, Paris 19ème

Les visites croisées entre les professeurs des écoles et les professionnels de la petite enfance permettent de partager les pratiques en faveur du développement de l'autonomie dès le plus jeune âge. À la crèche, les enfants occupent les espaces et y circulent librement. Les usages quotidiens sont adaptés (robinets praticables).

Le matériel est à leur disposition. Il induit les actions (motrices pour l'activité physique) et les facilite. Lors du repas, les enfants sont autonomes dans le service et le débarrassage. Les passerelles entre la crèche et l'école favorisent la continuité de l'apprentissage de l'autonomie. À leur entrée en petite section, les enfants prolongent les gestes appris en crèche.



3. Concevoir et évaluer un projet passerelle

3.1. Fédérer les acteurs et fixer des objectifs

La programmation d'échanges et de rencontres entre les professionnels est un préalable à la mise en place de passerelles.

Il s'agit de se connaître et de lever les freins pour concevoir un projet commun au service des enfants.

La mise en œuvre de projet passerelle :

FREINS	LEVIERS
La méconnaissance des métiers, des missions et des personnes	Créer des temps de convivialité où les professionnels échangent sur leurs missions
La relation jugée parfois compliquée entre professionnels	Fédérer son action autour d'un principe commun : tous les professionnels concourent à la réussite éducative des enfants (bien-être, apprentissages, confiance en soi, autonomie, émancipation)
La sectorisation des écoles / la non sectorisation des crèches / la sectorisation multi-collèges	Ancrer les projets passerelles sur des objectifs éducatifs qui dépassent la simple découverte des lieux et des adultes, en travaillant par exemple, sur l'organisation d'une journée type à l'école, la découverte des instances du collège (CVC, rôle de délégués, d'éco-délégués), les missions des CPE et AED, etc.
La rotation des personnels impliqués	Inscrire les projets dans un cadre (projet d'école/d'établissement) et mettre en place un groupe de suivi et de pilotage qui dépasse les initiateurs du projet afin qu'ils perdurent (conseil école-collège, COPIL REP/REP+ ou Cap Maternelle, par exemple)

Projet parfois perçu comme nécessitant un important travail de préparation.

La mise en place peut être progressive : d'abord sur un temps à destination d'un seul type de publics (parents, enfants ou professionnels) avec un objectif simple, puis des projets plus ambitieux par la suite. L'équipe peut s'appuyer sur le référentiel et les équipes de territoire pour s'inspirer de projets existants et être conseillée.

Une mobilisation du directeur et du principal pour appuyer la démarche passerelle

École élémentaire des amandiers et Collège Doisneau, Action collégiens, Paris 20ème

Deux complications sont identifiées sur le terrain pour favoriser les temps de rencontres entre les collégiens et les enfants du centre de loisirs : mobiliser le public collégien les mercredis après-midis et faire coïncider les différents plannings entre les deux dispositifs (centres de loisirs et Action co). Pour les dépasser, les équipes ont associé le directeur de l'école et le principal.

Une fois les acteurs identifiés, il convient de fixer des objectifs partagés par le groupe. La partie 2 du référentiel intitulée « Des actions essentielles pour les enfants, leurs parents et les professionnels » liste plusieurs pistes récapitulées dans ce tableau :

ENJEUX	EN FAVEUR	OBJECTIFS
Professionnels	De l'alliance éducative	Apprendre à collaborer, mieux se connaître pour mieux se reconnaître, mettre en place des complémentarités éducatives au bénéfice des enfants et des jeunes (compétences psychosociales, autonomisation, épanouissement, repérage du mal-être des enfants, des conduites à risque, etc.)

Parentaux	De la co-éducation	Rassurer les parents, les impliquer dans les apprentissages, faire connaître et reconnaître le rôle des professionnels pour mieux dialoguer et coopérer, organiser des rencontres pour établir une relation de confiance, faire des parents des acteurs, voire des auteurs des projets passerelle, favoriser les relations entre les parents
Éducatifs	De la réussite éducative	Connaître (lieux, adultes, organisation) pour être en confiance, se sentir accompagné pour devenir autonome, prévenir les conduites à risques, rassurer, développer des compétences psychosociales pour son bien-être et celui des autres, donner des repères et un cadre pour s'émanciper, responsabiliser les aînés dans l'accueil et l'accompagnement des plus jeunes (intermédiation ; formation par les pairs), apprendre solidement

3.2. Anticiper l'évaluation du projet dès sa conception

L'évaluation est souvent un angle mort dans la mise en œuvre des projets. Il est important d'identifier en amont du projet des critères et des modalités d'évaluation des actions afin de pouvoir en faire un bilan et d'ajuster le dispositif si nécessaire.

Lors de l'atelier PEDT du 24 janvier 2023 dédié aux passerelles, un groupe de professionnels s'est penché sur cette question. Voici quelques propositions, qui sont des pistes non exhaustives et à adapter en fonction des objectifs du projet et des actions menées.

Interconnaissance des professionnels	Interroger les acteurs sur les rôles et missions des autres professionnels en début et fin de projet afin de voir si le projet a permis de mieux se connaître, se reconnaître et faire évoluer sa perception et ou sa pratique (exemple de questions : Quelles sont les missions d'un ASEM / d'un animateur, etc. ? Quel rôle ont-ils dans l'éducation des enfants ?)
---	---

<p>Implication des parents</p>	<p>Quantitatif : nombre de parents présents aux actions menées (cafés des parents, visites, réunions d'information, matinées collaboratives)</p> <p>Qualitatif : questionnaire de satisfaction ou échanges informels pour demander aux intéressés ce qu'ils ont appris, ce que cela leur a apporté</p>
<p>Jeunes enfants en confiance</p>	<p>Indicateur « pleurs » : comparer le bien-être des enfants qui ont bénéficié d'une passerelle et de ceux qui n'en avaient pas eu. Ressenti des professionnels de l'école sur le bien-être et l'adaptation des enfants</p>
<p>Autonomie des enfants arrivant en élémentaire</p>	<p>Observation de la capacité d'attention et de concentration, du degré d'autonomie dans la gestion de son corps (besoin de sommeil, évaluation de sa faim, de sa soif, de ses passages aux toilettes, habillage...) ou de ses déplacements, en fonction des actions conduites dans le cadre de la passerelle</p>
<p>Bien-être des adolescents</p>	<p>Interrogation des adolescents ayant bénéficié d'une action passerelle sur leur bien-être au collège, leur capacité d'organisation dans leur travail, etc.</p>
<p>Inclusion</p>	<p>Participation des enfants à besoins éducatifs particuliers aux activités, actions de sensibilisation aux handicaps à tous les enfants de l'école</p>

Une fois le projet mis en œuvre, il faut assurer un suivi (prévoir un ou deux temps intermédiaires au cours de l'année) et prévoir un temps d'évaluation et d'analyse en fin d'année, afin d'ajuster le projet pour favoriser sa reconduction.



Contexte

Ce projet consiste à accueillir des enfants âgés de moins de 3 ans de l'école maternelle du 58 rue Archereau à la crèche Labois Rouillon à partir de 11h20, pour le repas, le temps de sieste, le goûter, les activités, et ce jusqu'à l'arrivée des familles. Le groupe « les Chatons » se compose de 8 enfants dont 7 en TPS : 3 enfants accueillis en septembre et 4 enfants en janvier.

Objectifs

- Créer une continuité entre deux lieux de socialisation ;
- Ouvrir les enfants à la culture et à la pratique artistique ;
- Contribuer au développement du langage et de l'expression orale ;
- Développer l'autonomie et la confiance chez l'enfant.

Déroulé

La professionnelle référente du groupe des « Chatons » est présente dans l'atrium avec les enfants. À partir de 11h20, les enfants TPS sont accompagnés de deux animatrices-référentes. Ils arrivent à la crèche, passent au vestiaire, retirent leur manteau.

Ce temps est suivi d'échanges, sur le rythme et le quotidien des enfants (par exemple la tétine). Les enfants sont installés dans l'atrium autour d'un jeu et accueillent les camarades TPS. Le rituel du lavage des mains et de la mise à table est toujours le même, ainsi que la place à table. Après le repas, le lavage des mains, les enfants se déshabillent, accompagnés par un adulte qui les invite à faire seul, mais les aide en cas de besoin. Ils ont une panier avec leurs photos.

L'accompagnement sur le temps de sieste se fait progressivement et chaque enfant a le même emplacement. Les adultes sont disponibles pour rassurer par leur présence ceux qui en ont besoin. Les doudous et les tétines sont mis à disposition dans la section, les enfants vont s'en saisir avant la sieste.

Le réveil se fait de façon échelonnée afin de respecter le rythme de chaque enfant. Les enfants passent ensuite dans la salle de vie, et font un passage dans la salle de bain pour les changes et passage aux toilettes. Ils vont ensuite se saisir de leur panier et s'habiller.

Le temps du goûter se situe aux alentours de 15h15. Les enfants sont invités à participer à des activités éducatives ou temps de jeu libre.

Le départ des enfants s'échelonne de 18h00 à 18h30.

Bilan

- Familles

Les familles sont satisfaites, elles constatent l'évolution de leur enfant. D'autres familles de la crèche sont intéressées par ce projet pour leurs enfants pour l'année prochaine.

- Enfants

Très bonne intégration des enfants dans le groupe, ils viennent régulièrement, chacun évolue à son rythme (langage, autonomie, relation entre enfants).

- Professionnels

C'est un projet innovant, dynamique pour la crèche. Ce projet passerelle/TPS répond aux attentes et aux besoins des familles qui souhaitent continuer la crèche tout en ayant déjà un pied à l'école.

Il favorise la familiarisation douce avec les locaux, les personnes et les rythmes. Cela permet à la famille et à l'enfant de faire une rentrée progressive, en douceur comme une période d'adaptation sur plusieurs mois afin d'assimiler les changements, les rythmes nouveaux, les nouveaux adultes, nouveaux locaux, nouveaux camarades.

Grandir et apprendre à se repérer autrement

Crèche collective et centre de loisirs Perle, Paris 3ème

Dès novembre, le projet de l'année précédente est évalué et les objectifs à venir, ajustés. À partir de janvier des visites croisées ont lieu entre les 2 structures, elles favorisent des temps d'observations et des échanges entre les équipes. D'avril à juillet, les enfants sont immergés les mercredis après-midi dans le Centre de loisirs.

Cet accompagnement progressif permet aux enfants de se repérer et d'évoluer sereinement dans un nouvel environnement.

3.3. Des pistes pour construire et enrichir les projets de passerelles et de liaisons

Sans être exhaustive, cette partie propose des entrées pédagogiques et éducatives qui constituent des thématiques pertinentes pour conduire des passerelles au service des apprentissages (formels et non formels) des enfants.

3.3.1. La sensibilisation au livre et à la lecture : le projet de lecteur

Dès le plus jeune âge, il convient d'offrir aux enfants de se forger une culture littéraire. A la crèche et à l'école maternelle, sur tous les temps, des lectures offertes quotidiennes et variées exposent les enfants aux fictions, aux documentaires et aux particularités de la langue écrite.

Les modalités (lire, raconter, conter, mettre en scène, etc.), les espaces et les temps dédiés à ces lectures sont pensés et aménagés spécifiquement. Les livres sont valorisés par leur accès, l'exposition des livres est permanente, des traces des œuvres abordées sont conservées : carnets de lectures, affichages, sac à livres, tapis à histoires, maquettes, etc. Des temps spécifiques, en conformité avec le programme de l'école maternelle, seront menés en classe dès la PS, quant à la compréhension de textes écrits et au vocabulaire sans autre aide que le langage entendu.

Dans le cadre des passerelles crèche/école et maternelle/élémentaire, les listes des auteurs, des œuvres, des réseaux de lectures peuvent être explicitement communiquées aux familles, aux professeurs, aux éducateurs, aux animateurs, aux ASEM pour établir une continuité. Arrivés aux collèges, les élèves peuvent utiliser un carnet de bord ou portfolio numérique.

Des projets communs portés par les professeurs, les animateurs des espaces lectures (EPL, BCD) et les professeurs documentalistes favorisent la mise en place et le suivi du projet de lecteur de la crèche au collège. Les jeunes enfants aiment à entendre la même histoire plusieurs fois.

Déployer le livre, partout, tout le temps, le projet de lecteur, CAP MATERNELLE

École maternelle Prévoyance, Paris 19ème

Le projet de lecteur aide à développer chez l'enfant son envie d'apprendre à lire et à le projeter dans l'acte de lecture : « qu'est-ce que je lirai quand je saurai lire ? ». C'est un projet personnel stimulant pour un futur apprentissage réussi de la lecture au CP. Les équipes favorisent l'accès au livre partout et tout le temps dans l'école. En installant des bibliothèques dans les espaces d'attente avec des assises confortables (couloirs, espaces interstitiels, hall, etc.), en les habillant de mises en scène de réseaux de livres thématiques (la forêt, les animaux, etc.), l'enfant circule dans un environnement esthétique où il fréquente le livre en permanence ; il est incité à s'en saisir. Pour personnaliser ce parcours, les élèves disposent d'un carnet de lecteur pour recenser les livres qu'ils ont « lus ». L'équipe organise aussi des veillées de la lecture en présence des parents.

3.3.2. Le projet de scripteur

Dès la crèche, les enfants vont exercer leur dextérité manuelle en jouant. À l'école maternelle, les enfants vont continuer à développer leur motricité globale et fine. Les activités physiques, les ateliers de manipulation, les activités plastiques, les jeux divers, aménagés selon le rythme et les besoins de chacun, vont préciser le geste et permettre la tenue adéquate des crayons. Peu à peu et jusqu'à l'école élémentaire, l'automatisation du geste d'écriture se développera vers l'acquisition de l'écriture cursive.

Un travail commun crèche-école sur temps scolaire et périscolaire fondé sur le développement de la motricité fine des enfants, favorisera l'apprentissage de l'écriture.

3.3.3. Le projet de parleur

Le petit humain a cette spécificité de disposer d'une zone cérébrale lui permettant d'apprendre à parler. Dès sa naissance, le bébé identifie et mémorise des mots. À six mois, il peut en connaître environ 60. Il les comprend et saura les prononcer progressivement avec une « explosion » entre 18 et 36 mois.

Lorsqu'il entre en maternelle, l'enfant arrive avec son « déjà-là » : ce qu'il connaît du monde en fonction des échanges qu'il a eus dans sa famille et dans son environnement. Avec ses camarades, avec les adultes de l'école, l'enfant est sollicité pour s'exprimer et écouter, il développe ses compétences langagières au contact de son environnement pour se faire comprendre et comprendre le monde.

Le projet de parleur consiste à maintenir une continuité permanente de l'apprentissage du langage en production, en réception et en interaction :

- Communiquer entre enfants, entre enfants et adultes en proposant de réelles situations de conversation créatrices du plaisir d'échanger avec les autres ;
- Écouter les vécus personnels, quand ils se réfèrent à un projet collectif, offrant une transition entre la vie personnelle et la vie en société ;
- Apprendre que la langue est constituée de sons différents, les distinguer en les articulant, en les prononçant exagérément ;
- Faire apprécier la musicalité de la langue en chantant, en écoutant des histoires ;
- Dire ce que chacun comprend d'une histoire entendue, débattre, justifier ;
- Développer son lexique en toute occasion et réinvestir les mots nouveaux dans les espaces à scénarios.

Savoir parler et savoir écouter sont des indices précieux de réussite scolaire et sociale.

Le projet de parleur constitue un objet commun qui peut être travaillé sur tous les temps, de la crèche à l'école maternelle.

Projet de parleur, écoles CAP MATERNELLE

École maternelle Saint-Germain l'Auxerrois, Paris 1er

École polyvalente 32-34 Olivier Métra, Paris 20ème

Dès le matin, au plus fort de la concentration des élèves, une professeure de moyenne section à la maternelle Saint-Germain l'Auxerrois, propose aux élèves un temps de langage en ateliers partagés. Les élèves devront décrire, raconter, réutiliser du vocabulaire, échanger, etc. En lien avec un projet de réalisation en cours. Chaque élève doit prendre la parole, chaque élève doit écouter son camarade. Ils commencent à apprendre la distinction des différents types de discours oraux.

À l'école polyvalente Olivier Métra, chaque classe effectue une collation saine au milieu de la matinée. Les professeures préparent volontairement les denrées devant les enfants qui, en attendant de déguster un morceau de fruit, discutent entre eux et avec la professeure. Il s'agit de temps de conversation réels où les enfants découvrent le plaisir de converser avec leurs pairs et les adultes. La conversation peut être guidée vers une remémoration et réactivation de connaissances antérieures (noms des fruits, goûts, albums lus, vécu personnel, etc).

3.3.4. Construire un projet commun autour de la question du repos en crèche et maternelle

Les enfants de 3 à 5 ans ont besoin de 10 à 13 heures de sommeil par 24 heures. Le sommeil nocturne peut ne pas couvrir ce besoin et un temps de repos ou de sieste doit être proposé à l'école maternelle.

La sieste et le repos sont des moments incontournables pour le bien-être physique et affectif de l'enfant et pour son apprentissage. En effet, les recherches scientifiques prouvent que, lors du sommeil, le cerveau effectue une opération de nettoyage et de tri. C'est ce qui permet de retenir les informations fondamentales et d'ancrer les expériences positives. Afin de conserver le rythme diurne, la sieste ne doit pas excéder un cycle de 90 minutes. Le temps de repos est plus court et de durée variable (entre 20 et 30 minutes). Les enfants peuvent réguler leur degré d'agitation physique et s'apaiser.

Ils peuvent s'endormir quelques minutes, profondément, ou tout simplement, laisser vagabonder leur imagination. Pour une mise en place optimale, il conviendra :

- De permettre aux enfants de s'appropriier positivement le sommeil : c'est un moment agréable, pas une punition !
- D'expliquer aux enfants les bienfaits du sommeil
- D'identifier les enfants qui ont besoin de dormir ou de se reposer, quel que soit leur âge, et d'organiser l'heure du déjeuner en fonction
- D'organiser temps de sieste et temps de repos tout de suite après le repas
- De choisir un lieu rassurant : préau aménagé, salle de classe, etc.
- De proposer du matériel adapté, confortable et rassurant
- De ne pas faire le noir total pour empêcher la confusion jour/nuit

La réussite de ce moment passe aussi par des gestes professionnels sereins, comme : avoir un échange rassurant, accompagner la mise au repos avec douceur, manifester sa présence auprès de l'enfant.

Les enfants couchés à 12h30 pour 1h30 de sieste, les enfants reposés pour 20/30 minutes, pourront rejoindre leurs classes à 14h et poursuivre leurs apprentissages les après-midi.

Améliorer la pause méridienne, CAP MATERNELLE

École polyvalente 32-34 Olivier Métra, Paris 20ème

La pause méridienne est capitale dans la journée de l'enfant. C'est un temps lors duquel ses 5 besoins physiologiques vont s'exprimer : manger et boire (repas), bouger (sortir dans la cour), éliminer (aller aux toilettes) et dormir (temps de repos ou de sieste). Les équipes scolaires et périscolaires ont repensé ensemble l'organisation de ce moment pour être au plus près des besoins de l'enfant. Dès le matin, chacun exprime comment il se sent : s'il a bien dormi, pris un bon petit-déjeuner, s'il est fatigué, etc.

L'enfant peut s'inscrire de lui-même à la sieste s'il le souhaite. Le professeur transmet les informations recueillies à l'animateur du midi pour favoriser les transitions. Les élèves de maternelle déjeunent tous ensemble à 11h30. Ils sont rassurés de ne pas avoir à attendre avant de passer à table et ne se plaignent plus de la faim. Ceux qui ont besoin de dormir se rendent à la sieste tandis que les autres bénéficient d'un temps de repos avant de pouvoir se rendre en extérieur. Cette organisation est lisible et rassurante pour l'enfant : elle est construite sur des repères clairs, en correspondance avec ses besoins et partagée par tous.

Permettre aux enfants de moyenne section de dormir ou se reposer, CAP MATERNELLE

École St Germain l'auxerrois, Paris 1er

Plusieurs enfants de 4 ans s'endormaient dans les classes en début d'après-midi. Les professeurs, Asem et animateurs ont donc décidé de les faire déjeuner au premier service avec les enfants de 3 ans. L'aménagement du restaurant scolaire a donc été revu par un agrandissement dans le préau attenant.

Les « siesteurs » bénéficient d'une place au dortoir et une salle de classe se transforme pour accueillir les « reposeurs ». Après la sieste ou le repos, les professeurs organisent des activités douces pour tous les élèves de moyenne section : développer leur dextérité manuelle ou pratiquer des activités corporelles de bien-être.

3.4. Porter des projets à l'échelle de réseaux et de territoires pour favoriser le continuum éducatif

Pour favoriser le continuum éducatif, il est intéressant de penser des projets à l'échelle du parcours des enfants. Les réseaux d'éducation prioritaire (REP/REP+) et les cités éducatives constituent des échelles d'interventions pertinentes et des cadres propices pour penser et piloter ces projets. Pour favoriser l'émergence de ce type d'actions, les professionnels peuvent dans un premier temps s'appuyer sur les projets existants et travailler sur leur articulation et leur déclinaison, avant de concevoir des projets plus ambitieux.

Les jumelages éducation artistique et culturelle dans les réseaux d'éducation prioritaire

L'exemple du REP+ Rouault, Paris 19ème

L'académie de Paris a mis en place depuis la rentrée 2022 des jumelages entre les 27 structures culturelles parisiennes bénéficiant d'un professeur relais et les 30 réseaux d'éducation prioritaire. Il s'agit d'un partenariat renforcé sur 3 années afin de créer des liens durables entre les acteurs et permettre à tous les élèves de fréquenter la structure, de se l'approprier, de participer à un projet ou une action. Ces jumelages EAC sont une modalité efficace pour favoriser l'égalité des chances et participent au « 100% Éducation Artistique et Culturelle ».

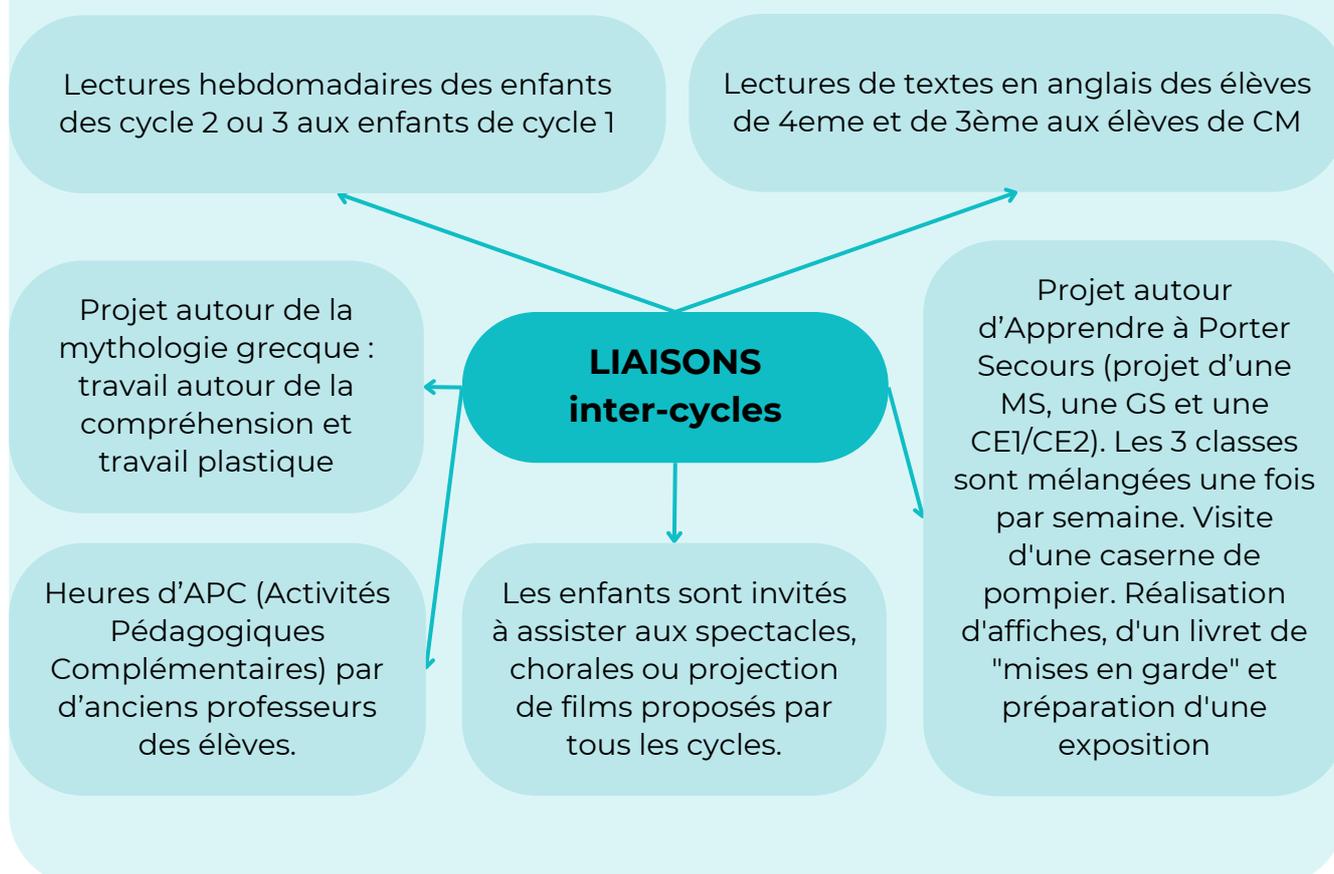
Un exemple de projet : en 2022-2023, la Villette a proposé, dans le cadre du jumelage avec le REP+ Rouault, trois parcours EAC, avec pour thématiques : la biodiversité, les lumières et l'Égypte Ancienne. Chaque projet était composé d'une douzaine d'heures de pratique artistique, de spectacles et/ou visite d'exposition, d'un rendez-vous parents-enfants, d'un Pop-Up dansé et d'une demi-journée de formation pour les enseignants. Ces parcours réunissaient une classe de collège et une classe d'élémentaire permettant ainsi aux élèves d'élémentaire de rencontrer les collégiens et vice-versa.

Certaines classes du réseau ont pu assister à un spectacle ou à des ateliers autour de Ramsès en plus de ce qui avait été initialement proposé, ce qui a participé au rayonnement du jumelage sur l'ensemble du réseau.

Ces jumelages constituent un levier pour rendre effectif le parcours d'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes gens du réseau qui, à la fin de leurs 12 années de scolarité « obligatoires » auront fréquenté activement 4 structures culturelles.

Les liaisons intercycles

Exemple du réseau d'éducation prioritaire Max Dormoy, Paris 18ème



Les cités éducatives

Une instance pour penser et construire le continuum éducatif 0-16 ans et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours

Démarche partenariale à l'échelle d'un territoire, la Cité éducative s'appuie sur une alliance de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (ville, État, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges...) au service de la réussite des enfants et des jeunes, de la petite enfance à l'insertion professionnelle, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Parmi les 200 cités éducatives que compte la France en 2023, quatre se trouvent à Paris : « DiVa Paris 14 », « Paris 18 e », « Paris XIX Ouest » et « Les Portes du XXe ».

Loin d'être un dispositif supplémentaire, le programme a pour ambition de mettre en cohérence les dispositifs existants et de les intensifier, afin d'en faire des « Territoires à haute qualité Éducative ».

Chaque cité éducative dispose d'un projet et d'un mode de gouvernance qui lui est propre, s'articulant autour de trois objectifs forts : conforter le rôle de l'École, ouvrir le champ des possibles et promouvoir la continuité éducative.

Les cités éducatives constituent donc une sphère propice pour développer et mettre en cohérence les projets passerelle. L'association de multiples acteurs permet de croiser les regards pour penser le continuum éducatif et articuler les dispositifs existants. Conçues à cette échelle, les actions passerelles contribuent à rendre lisibles et accessibles l'ensemble des ressources éducatives, culturelles, sportives ou associatives qu'offre le territoire, pour permettre à chaque jeune de construire son propre parcours.

Renforcer la transition crèche-école

Cité Éducative et Collège Villon, Paris 14ème

Un des objectifs de la cité éducative du 14ème arrondissement sur la petite enfance est de renforcer le lien crèche-école/centre de loisirs. Pour ce faire, une première étape consiste à favoriser la connaissance des professionnels concernés, à savoir, les responsables d'établissements d'accueil de la petite enfance, d'écoles maternelles, les REV du 14ème arrondissement et la CASPE (référentes Familles, CTAE...). Dans ce cadre, la Cité Éducative a organisé un séminaire à l'échelle de tout le territoire sur la thématique « Renforcer la transition crèche-école » au collège Villon. Des groupes de travail ont permis de partager les bonnes pratiques et d'esquisser de futurs projets communs par quartier.

4. Des ressources pour mettre en œuvre et sécuriser les passerelles

Les actions « passerelle » naissent de l'expérience et de l'envie de chaque professionnel : ancrées dans un contexte particulier, elles ne sont donc pas duplicables d'un centre de loisirs, d'une école ou d'un établissement d'accueil de la petite enfance à un autre, en ce qu'elles s'appuient sur les compétences, envies et projets mis en place par les professionnels et visent à répondre surtout aux besoins propres d'un groupe d'enfants.

Toutefois, au-delà de la reconnaissance interprofessionnelle et des partenariats qui s'installent au niveau local, il est important de préserver et conforter les liens et transitions qui existent entre les établissements d'accueil afin de limiter les ruptures et d'améliorer la prise en charge des enfants.

4.1. Le cadre « formalisé » d'une action passerelle

Il n'est pas nécessaire de prévoir une convention entre les structures qui organisent l'action.

Les éléments nécessaires sont :

- Une fiche décrivant le projet, son organisation validée le cas échéant par le pôle familles petite enfance, le pôle affaires scolaires des CASPE, le directeur d'école ou le chef d'établissement ;
- Une autorisation de sortie signée par les parents (avec une vigilance concernant les distances pour les jeunes enfants) ;
- Le respect des ratios d'encadrement tout au long de l'action.

Lorsque la passerelle se déroule dans un accueil collectif de mineurs (déroulement sur temps périscolaire et extrascolaire), l'honorabilité de tous les intervenants (y compris les professeurs et les personnels des EAPE réputés vérifiés) doit être contrôlée via la téléprocédure d'accueil de mineurs (TAM).

Pour cela, le REV ou le directeur de la structure récupère les informations nécessaires (nom, prénom, date de naissance et diplôme) et enregistre sur la fiche principale ou complémentaire les professionnels en tant qu'« autres intervenants ».

Il apporte toute information utile dans la partie « observations » sur le projet passerelle, notamment l'effectif d'enfants de moins de 3 ans accueillis.

4.2. Cadre réglementaire relatif à l'encadrement et à la qualification des personnels

Lors des passerelles, il convient de respecter les taux d'encadrement et le niveau de qualification des personnels requis pour chaque tranche d'âge.

Le groupe qui se déplace vers un autre lieu d'accueil est toujours encadré par des professionnels selon une norme répondant à la réglementation. Les conditions sont remplies sur le lieu de l'action passerelle, sous réserve que l'ensemble des adultes restent présents sur le site.

Pendant la mise en œuvre des actions, deux principes complémentaires prévalent en matière d'encadrement :

- Les professionnels sont les référents adultes des enfants et des jeunes de leur groupe ;
- Pour autant, tous sont garants de la sécurité physique et morale de tous les enfants présents.

4.2.1 Cadre réglementaire des établissements d'accueil de la petite enfance

Toute sortie de l'établissement d'accueil de la petite enfance pour une action passerelle respecte le cadre fixé par procédure interne de sortie et de l'autorisation spécifique des parents par écrit. Réglementairement, le Code de la santé publique, en son article R 2324-43-2 prévoit que pendant les sorties hors de l'établissement et, le cas échéant, hors de son espace extérieur privatif, l'effectif du personnel placé auprès du groupe d'enfants participant à la sortie doit permettre la présence continue de 2 professionnels et garantir un rapport d'un professionnel pour 5 enfants.

La Direction des familles et de la petite enfance souhaite maintenir un niveau supérieur d'encadrement afin de garantir la qualité et la sécurité des sorties :

- Au cours des déplacements (de l'EAPE vers le lieu où se déroule la sortie), l'équipe doit être constituée de :
 - 1 adulte pour 2 enfants de moins de 3 ans,
 - 1 adulte pour 4 enfants âgés de 3 ans,
 - 1 adulte pour 8 enfants de 4 à 6 ans, accueillis en Jardins d'enfant pédagogiques.
- Il est possible que des adultes hors professionnel diplômé / qualifié (Agent technique de la petite enfance, étudiants majeurs stagiaires, animateurs dans le cadre des passerelles) accompagnent les déplacements des enfants des EAPE de façon à respecter le taux d'encadrement, à plusieurs conditions :
 - le taux d'encadrement est par ailleurs respecté à l'intérieur de l'établissement, le temps de leur absence ;

- la moitié des adultes est diplômée et il y a systématiquement deux professionnels présents auprès des enfants ;
- les parents peuvent être associés et sont alors responsables de leurs propres enfants.

Arrivés sur le lieu de l'action, au moins 2 professionnels de la petite enfance resteront sur place, et autant que nécessaire pour respecter l'encadrement des enfants sur la base d'un professionnel pour 8 enfants qui marchent. Dans la mesure du possible, le ou la responsable de l'établissement participe à la sortie. En cas d'impossibilité, il ou elle délègue sa responsabilité à une personne diplômée désignée à l'avance.



Il est important de veiller à ce que lors du déplacement et sur site, la moitié des professionnels en charge des enfants de moins de 3 ans inscrits en EAPE soient diplômés et qu'il y ait systématiquement au moins deux professionnels de la petite enfance qui restent sur place le temps de l'action passerelles.

4.2.2. Cadre réglementaire de l'accueil des enfants et adolescents sur temps scolaire et péri/extrascolaire

	moins de 6 ans	6 ans et +
Temps scolaires	2 adultes au moins, dont le professeur de la classe Au-delà de 16 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves*	2 adultes au moins, dont le professeur de la classe. Au-delà de 30 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves* Dans le second degré, le chef d'établissement évalue le nombre d'accompagnateurs nécessaires**
Temps périscolaires	1 animateur pour 14 mineurs	1 animateur pour 18 mineurs
Temps extrascolaires	1 animateur pour 8 mineurs	1 animateur pour 12 mineurs

* Pour les sorties avec nuitée(s), au-delà de 16 élèves en maternelle, il faut compter 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves ; au-delà de 24 élèves en élémentaire, il faut compter 1 adulte supplémentaire pour 12 élèves.

** Dans le second degré, il appartient au chef d'établissement d'évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaires, au regard de ses obligations en matière de surveillance, et compte tenu de l'âge des élèves, de l'importance du groupe, de la durée du déplacement et des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours des élèves.

Sur temps scolaire, lorsque la liaison implique des élèves de maternelle et d'élémentaire, les taux d'encadrement à l'école maternelle s'appliquent pour l'ensemble du groupe. De même, lorsque la liaison implique des collégiens et des élèves de niveau élémentaire, les taux d'encadrement de l'élémentaire s'appliquent.

Toutefois, il est précisé dans la circulaire du 13 juin 2023 qu'en élémentaire «l'enseignant peut se rendre seul avec sa classe, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe ».



La circulaire MENE2310475C du 13 juin 2023 définit à cet égard les règles applicables pour les sorties obligatoires ou facultatives, régulières, occasionnelles ou avec nuitée(s).

4.3. Responsabilité en cas d'accident d'enfant et d'adolescent

Sur le temps périscolaire, les accidents subis par les enfants sont pris en charge par l'assurance souscrite par la Ville de Paris. Cette assurance couvre aussi bien les accidents ayant lieu au sein de l'établissement où sont inscrits les enfants que lors des sorties à l'extérieur. Elle couvre les dommages physiques causés du fait d'un équipement, du service, d'un agent de la Ville, d'un accompagnateur extérieur à la structure participant au service et aux activités (parents bénévoles, par exemple).

Lors d'une passerelle, comme dans le cadre d'une sortie à l'extérieur, l'assurance de la Ville ne couvre pas les dommages commis par les enfants (dégradations, blessures envers d'autres enfants, etc.). Pour sa participation à une action passerelle, il convient de s'assurer que l'enfant dispose d'une assurance responsabilité civile. Cette pièce est normalement demandée lors de l'inscription en EAPE, à l'école, au collège et au centre de loisirs. Si les parents n'ont pas souscrit d'assurance, il est recommandé de leur rappeler les risques encourus.

Sur temps scolaire, pour les sorties scolaires régulières obligatoires, le régime de responsabilité défini à l'article L.911-4 du code de l'éducation s'applique. Il est rappelé que la souscription d'une assurance par les familles peut être recommandée ou obligatoire.

4.4. Délivrance de médicaments et repas avec protocole

Concernant la petite enfance, l'ensemble des professionnels prenant en charge les enfants – Éducateur.rice de jeunes enfants (EJE), auxiliaire de puériculture, assistant éducatif petite enfance, assistantes maternelles en crèche familiale – peuvent délivrer les médicaments sous réserve (article L.2111-3-1 Code de la santé publique) que :

- les soins ou les traitements en question aient fait l'objet d'une prescription médicale ;
- des protocoles relatifs à l'administration de médicaments existent au sein de la structure.

À la Ville de Paris, tous les établissements doivent mettre en œuvre la procédure interne de la DFPE dédiée : « Administration des médicaments ». En dehors de tout problème de santé aigu et/ou de projet d'accueil individualisé, il sera fait en sorte pendant l'action passerelle que le traitement médical soit administré au sein de l'EAPE. La trousse d'urgence comprenant les Projets d'accueil individualisé (PAI), traitements et ordonnances médicales des enfants sera apportée sur le lieu de l'action passerelle.

D'une manière générale, pour tous les enfants d'âge scolaire, l'administration de médicaments et les repas avec protocole ne peuvent se faire que :

- Si un PAI a été signé avec la famille, le médecin de santé scolaire (ou le médecin traitant si l'enfant n'est pas scolarisé dans une école publique parisienne) et les équipes éducatives ;
- Si une ordonnance médicale a été délivrée par le médecin pour des traitements simples (sirop, comprimés), la seule autorisation des parents ne suffisant pas. Dans le cas contraire, la famille s'organisera pour délivrer elle-même le médicament en se rendant à l'école par exemple. Sur les temps péri ou extrascolaires, cette délivrance est assurée par l'assistant sanitaire (la plupart du temps le REV) ou l'animateur présent sur la sortie qu'il aura désigné.

En cas d'allergie alimentaire, lorsque la famille fournit un panier de substitution, il faut s'assurer de la possibilité de conservation et réchauffage des aliments pendant le déplacement et sur le lieu d'accueil, en vérifiant la présence d'un réfrigérateur et un micro-ondes dédiés aux PAI.

Les professionnels qui ont en charge des enfants avec PAI sont particulièrement vigilants à son respect et y sensibilisent les autres personnels encadrants.

4.5. Contrat d'accueil, facturation et repas

La facturation appliquée aux familles demeure celle de l'établissement d'origine. Par exemple, pour les enfants de crèche accueillis un mercredi après-midi en centre de loisirs dans le cadre d'un projet passerelle, les familles continueront de payer le tarif de la crèche. Il en va de même pour les repas pris dans le cadre des passerelles.

Les services de la ville ont pris des dispositions pour faciliter la prise de repas pendant les journées passerelle (déjeuner et goûter en maternelle, déjeuner en élémentaire et au collège). À compter de janvier 2024, les équipes porteuses du projet pourront compléter un formulaire dédié qu'il conviendra d'adresser à la caisse des écoles de l'arrondissement au moins 3 semaines à l'avance (se renseigner auprès de la CASPE pour obtenir le formulaire).

Les familles n'ont aucune démarche à accomplir, sauf lorsque leur enfant est externe. Dans ce cas, le directeur d'école fournit à la caisse des écoles les coordonnées de la famille pour permettre la facturation du repas, comme cela se fait habituellement pour les prises de repas occasionnelles.

Les enfants porteurs d'un PAI alimentaire apporteront le goûter fourni obligatoirement par leurs parents. Le transport du goûter sera assuré de façon à assurer sa conservation. Le professionnel en charge du suivi du PAI sera présent.

Une passerelle pour s'adapter progressivement à l'école

École maternelle et crèche les Eiders, Paris 19ème

Des actions passerelles sont organisées pour permettre l'adaptation progressive en très petite section. Chaque jour, des enfants de moins de trois ans sont accueillis à la fois en crèche et à l'école maternelle. Ils sont le matin à l'école et rejoignent la crèche pour le repas à partir de 11h20. À titre exceptionnel, comme l'accueil s'effectue sur une amplitude réduite (ex : de 11h à 17h), seule une demi-journée est facturée aux parents.

De manière générale, dès lors qu'un enfant d'école maternelle, est accueilli à la crèche sous la surveillance des agents de la DFPE pendant le temps périscolaire, la famille doit signer un contrat d'accueil (pérenne ou occasionnel). En cas d'accueil pérenne (ex : un jour par semaine pendant toute l'année), ce jour sera facturé conformément au règlement de fonctionnement des établissements d'accueil.

Conclusion

En créant des continuités, les passerelles favorisent l'épanouissement de tous les enfants, leur capacité à construire leur parcours personnel et l'accès de tous à la culture et aux sports.

En associant les parents, elles renforcent l'égalité des chances, contribuent à l'apaisement du climat scolaire et soutiennent l'engagement des enfants dans leurs apprentissages.

En fédérant les professionnels autour d'un objectif commun, elles leur apprennent à mieux se connaître et se reconnaître, pour mieux collaborer. Les passerelles constituent donc de formidables leviers pour mettre en œuvre, la réussite éducative, la co-éducation et l'alliance éducative qui sont au cœur des enjeux et des objectifs du PEDT porté conjointement par la Ville, l'Académie, la CAF et l'Etat.

La grande diversité des projets mis en œuvre dont témoigne ce référentiel souligne qu'il n'existe pas de modèle-type transposable sur tout le territoire. Le « bon » projet sera celui qui fédère les acteurs locaux et qui répond aux besoins spécifiques des enfants, dans un contexte donné.

Assurer des passerelles à chaque transition consiste à sécuriser le parcours des enfants à chacune de ces étapes clés, dans le cadre d'un continuum éducatif de 0 à 16 ans, visant à accompagner chaque enfant vers son autonomie et son émancipation, en lui permettant d'acquérir des savoirs et de la confiance en soi, propices à son bien-être et au vivre ensemble.



TABLE DES EXEMPLES

PARIS CENTRE

Permettre aux enfants de moyenne section de dormir ou se reposer, CAP MATERNELLE
Ecole St Germain l'Auxerrois, Paris 1er **57**

Grandir et apprendre à se repérer autrement
Crèche collective et centre de loisirs Perle, Paris 3ème **52**

PARIS 5ème

Favoriser les échanges: aller vers les familles
L'école maternelle Sommerard **41**

PARIS 6ème

Des actions passerelles progressives tout au long de l'année, organisées sur les temps
périscolaires
Centres de loisirs et accueils périscolaires des écoles Littré **25**

PARIS 7ème

Découvrir le collège en jouant
Collège Victor Duruy et école Chomel **29**

PARIS 8ème, 9ème et 10ème

Cafés des parents et visites d'enfants
Crèches, écoles et collèges de Paris 8ème, 9ème et 10ème **40**

Préparer les plus petits aux centres de loisirs
Centres de loisirs Clauzel **23**

PARIS 11ème

Passerelle crèche-école maternelle, un projet fédérateur porté par l'ensemble de la
communauté éducative
École maternelle Duranti, crèche Jardiniers **43**

PARIS 12ème

De la ludothèque à l'Aikido
Collège Germaine Tillion, Action collégiens **29**

Une passerelle intégrée dans une résidence artistique à l'école
École Général Michel Bizot et structure culturelle atelier de Paris **11**

Socialisation, organisation et discipline : le vécu du passage en 6ème
Entretiens réalisés auprès d'enfants des 12ème et 19ème arrondissements **28**

PARIS 13ème

Une immersion à l'école en faveur de l'autonomie
Crèche collective Tolbiac et écoles maternelles Tolbiac et Vandrezanne **18**

Accompagner les parcours scolaires et périscolaires
Collège Thomas Mann **31**

PARIS 14ème

- Des outils au service du continuum pédagogique 15
Crèche collective Bardinet et école maternelle / Centre de loisirs Jacquier
- Organiser un forum des parents avec l'Espace Familles 42
Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (A.P.A.S.O), DFPE
- Renforcer la transition crèche-école 59
Cité Éducative et Collège Villon

PARIS 15ème

- L'accompagnement vers le sport, un levier vers des liaisons entre niveaux scolaires 14
Eiffel Basket, École élémentaire des Frères Voisins et collège Camille Sée
- Un livre pour accompagner l'entrée à l'école 16
École Emile Zola, crèches Clément Myonnet, Émile Zola et Keller

PARIS 16ème

- L'importance des objets transitionnels pour rassurer 16
Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE)

PARIS 17ème

- Favoriser la rencontre 17
Crèche collective et Centre de loisirs Pisan
- Une passerelle culturelle avec une classe Orchestre 10
Conservatoire de Paris, collège Mallarmé et école élémentaire Pouchet

PARIS 18ème

- Développer des papothèques 42
Association Culture 2 + et DFPE
- Les liaisons intercycles 58
Exemple du réseau d'éducation prioritaire Max Dormoy

PARIS 19ème

- La résidence artistique : DanceKeat Olympics 11
Association Compagnie Keatbeck, École élémentaire Jomard et collège Mozart
- Socialisation, organisation et discipline : le vécu du passage en 6ème 28
Entretiens réalisés auprès d'enfants des 12ème et 19ème arrondissements
- Collaborer et échanger les bonnes pratiques 45
Crèche collective Labois-Rouillon, Centre de loisirs Cambrai, les Eiders et C.Magny et école maternelle Archereau
- « En route vers l'école maternelle » 39
Écoles maternelles de l'arrondissement
- Passerelle crèche-école maternelle, visites croisées, CAP Maternelle 46
École maternelle et crèche Prévoyance
- Aide-moi à apprendre avec mes émotions 45
École maternelle Barbanègre

Déployer le livre, partout, tout le temps, le projet de lecteur, CAP MATERNELLE <i>École maternelle Prévoyance</i>	53
Une passerelle pour s'adapter progressivement à l'école <i>École maternelle et crèche les Eiders</i>	65
Les jumelages éducation artistique et culturelle dans les réseaux d'éducation prioritaire <i>L'exemple du REP+ Rouault</i>	57
PARIS 20ème	44
Des marionnettes pour faire le lien <i>Crèche et école du Clos, Cité éducative des Portes du 20ème</i>	44
Faciliter l'accès vers le sport <i>Un cercle d'escrime franco-cubain et les collèges Colette Besson, Pierre Mendès France et François Dolto</i>	14
Une mobilisation du directeur et du principal pour appuyer la démarche passerelle <i>École élémentaire des amandiers et Collège Doisneau, Action collégiens</i>	48
Une programmation annuelle d'ateliers qui s'inscrit dans les projets développés dans le collège <i>École élémentaire des amandiers et Collège Doisneau, Action collégiens</i>	32
Le Parcours danse d'un conservatoire <i>Conservatoire du 20ème arrondissement</i>	11
La place majeure des familles dans les actions passerelles <i>Crèche collective Mendelssohn, centre de loisirs et école maternelle Eugène Reisz</i>	41
Développer des actions passerelles Petite enfance sur un territoire <i>Circonscription des Affaires Scolaires</i>	9
Projet de parleur, écoles, CAP MATERNELLE <i>École maternelle Saint-Germain l'Auxerrois, Paris 1er</i> <i>École polyvalente 32-34 Olivier Métra</i>	55
Améliorer la pause méridienne, CAP MATERNELLE <i>École polyvalente 32-34 Olivier Métra</i>	56
Exemples dans tout Paris	
Les Paris Sport Vacances (PSV) <i>Dans tout Paris</i>	13
Les Ateliers Bleus Sportifs (ABS) <i>Dans tout Paris</i>	12
Les cités éducatives <i>Une instance pour penser et construire le continuum éducatif 0-16 ans et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours</i>	59
Les Mercredis Du Sport <i>USEP Paris, dans tout Paris</i>	12
Cap Maternelle <i>Plusieurs expérimentations dans Paris</i>	18

Annexes

Annexes téléchargeables en ligne sur paris.fr (lien et QR-Code p. 86)

Annexe 1 - Fiche pour l'accueil et l'accompagnement des enfants à besoins éducatifs particuliers (0-10 ans)



FICHE DE CONNAISSANCE POUR L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT 0-10 ans

	Photo
Nom et prénom :	
Section ou classe :	
PAI : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Ma famille :	
Date :	

NOTICE INTRODUCTIVE :

Cette fiche a pour objectif de favoriser la connaissance des enfants à besoins éducatifs particuliers en recueillant en amont les informations nécessaires pour les accueillir et les accompagner au mieux.

Il s'agit d'un outil de travail commun en crèches et en écoles, qui évite aux familles la répétition des informations aux différents professionnels autour de l'enfant.

école, établissement spécialisé), mais aussi d'un temps à un autre (scolaire, periscolaire, extrascolaire, temps médico-social). Pour cela, l'accord des représentants légaux de l'enfant est indispensable et une autorisation doit être signée (voir en dernière page).

En école, il est souhaitable que l'entretien avec la famille soit commun aux directeurs et responsables éducatifs ville, avec si possible un représentant de l'établissement d'accueil précédent, uniquement si la famille donne explicitement son accord.

Cette fiche ouvre et soutient le dialogue avec la famille - et avec l'enfant dans la mesure du possible - pour connaître ses besoins, sa gestion des émotions, et la manière de l'accompagner. Cela permet aux professionnels de bénéficier des conseils de la famille, d'anticiper sur les aménagements, le matériel et les pratiques professionnelles selon les besoins éducatifs particuliers.

Les rubriques sont à compléter selon les besoins.

Aucune information médicale ne doit figurer dans ce document.

Une fois remplie, cette fiche est signée pour prise de connaissance par le directeur d'école, le REV, directeur de crèche ou jardin d'enfants pédagogique, l'enseignant, l'AESH, les animateurs, l'ASEM, les éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires puéricultrices, ... et l'enfant lui-même si cela est possible.

Elle est actualisée en fonction de l'évolution des besoins de l'enfant ou à la demande de la famille.

Cette fiche a été inspirée par les fiches identités TSA maternelle et élémentaire du CRAIF (Centre Ressources Autisme Ile-de-France).

Mes besoins**Échanges****Pistes de réflexion pour les aménagements, le matériel, les pratiques professionnelles...**

Ce que j'aime		
Ce que je n'aime pas		
Mes facilités (apprentissage / relations aux autres / expression artistique / mobilité corporelle...)		
Mes sensibilités autour de mes sens (bruit, toucher, odorat, luminosité, mouvement, inconfort...)		
Ma manière de communiquer		
Mes relations avec les autres (individuelles ou collectives - enfants et adultes)		
Mon rythme, mon autonomie		
Mes repas (ce que j'aime ou pas, mon autonomie...)		
Ma capacité d'autonomie pour mon hygiène et mes soins (lavage des mains, toilettes...)		
Calme, repos, pause		
Mes repères, rituels et transitions		
Mes rituels pour trouver le sommeil lorsque c'est possible		

Ma participation aux activités (équipement, matériel, consignes...)		
Les déplacements dans les locaux		
Les déplacements à l'extérieur lors de sorties		
Les temps de regroupement (en crèche, à l'école...)		
Pendant un séjour (repas, toilette, rituels du soir, la nuit, soins...)		
Autres informations importantes à connaître		

Mes émotions	Échanges	Pistes de réflexion pour les aménagements, le matériel, les pratiques professionnelles...
Ce qui me rend joyeux		
Ce qui me fait peur et/ou m'angoisse		
Ce qui me rend triste		
Comment je réagis lorsque j'ai mal ? comment se manifeste ma douleur ?		
Ce qui me met en colère		
Ce que je n'arrive pas à gérer et qui me déborde		
Ce qui m'apaise en toutes circonstances (Pour mon bien-être ou quand je me sens dépassé)		

Je soussigné(e),

Parent 1 :

Prénom : Nom :

Parent 2 :

Prénom : Nom :

Représentant légal de l'enfant :

Autorise si besoin la transmission des informations figurant sur cette fiche entre les professionnels de l'établissement d'accueil de la petite enfance, de l'école, du centre de loisirs ou de l'établissement spécialisé.

Fait à le

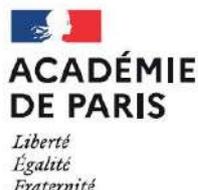
Signature(s) :

Prise de connaissance de la fiche par les personnes suivantes :

Prise de connaissance de la fiche par les personnes suivantes :

Nom	Fonction (pour les professionnels)	Signature
	Directeur - Directrice d'école	
	Responsable Educatif(ve) Ville	
	Professeur(e) des écoles	
	Accompagnant(e) d'élève en situation de handicap (AESH)	
	Animateur-Animatrice	
	Autre professionnel	

Annexe 2 - Fiche pour l'accueil et l'accompagnement des enfants à besoins éducatifs particuliers (11-16 ans)



FICHE DE CONNAISSANCE POUR L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT 11-16 ans

<p>Nom et prénom :</p> <p>Section ou classe :</p> <p>PAI : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Ma famille :</p> <p>Date :</p>	<p>Photo</p>
---	---------------------

NOTICE INTRODUCTIVE :

Cette fiche a pour objectif de favoriser la connaissance des pré-adolescents et adolescents connaissant des besoins éducatifs particuliers en recueillant en amont les informations nécessaires pour les accueillir et les accompagner au mieux.

Il s'agit d'un outil de travail commun en écoles et collèges, qui évite aux familles la répétition des informations aux différents professionnels.

Cette fiche peut être transmise lors du passage d'un établissement à un autre (école élémentaire, collège, établissement spécialisé), mais aussi d'un temps à un autre (scolaire, interclasse, activités au sein du collège, extrascolaire, temps médico-social). Elle a donc vocation à être partagée entre les différents professionnels accueillant le jeune. Pour cela, l'accord des représentants légaux est indispensable et une autorisation doit être signée (voir en dernière page).

Il est souhaitable que l'entretien avec la famille soit commun entre le chef d'établissement et/ou le CPE et l'adjoint éducatif du dispositif Action collégiens, avec si possible un représentant de l'établissement d'accueil précédent, uniquement si la famille donne explicitement son accord.

Cette fiche ouvre et soutient le dialogue avec la famille - et avec le jeune dans la mesure du possible - pour connaître ses besoins et la manière de l'accompagner. Cela permet aux professionnels de bénéficier des conseils de la famille, d'anticiper sur les aménagements, le matériel et les pratiques professionnelles selon les besoins éducatifs particuliers.

Les rubriques sont à compléter selon les besoins.

Aucune information médicale ne doit figurer dans ce document.

Une fois remplie, cette fiche est signée pour prise de connaissance par les adultes chargés de l'accueil et de l'accompagnement du jeune (selon les configurations, cela peut-être le principal du collège, le CPE, le professeur principal, l'AESH, l'adjoint éducatif du dispositif Action collégiens, le directeur du dispositif « Toutes et tous au collège »...) et le jeune lui-même si cela est possible.

Elle est actualisée en fonction de l'évolution des besoins du jeune ou à la demande de la famille.

Cette fiche a été inspirée par les fiches identités TSA maternelle et élémentaire du CRAIF (Centre Ressources Autisme Ile-de-France).

Mes besoins

Échanges

Pistes de réflexion pour les aménagements, le matériel, les pratiques professionnelles...

Ce que j'aime Mes centres d'intérêt		
Ce que je n'aime pas		
Mes facilités (apprentissages / relations aux autres / expression artistique / mobilité corporelle...)		
Mes sensibilités autour de mes sens (bruit, toucher, odorat, luminosité, mouvement, inconfort...)		
Ma manière de communiquer		
Mes relations avec les autres (individuelles ou collectives – autres jeunes et adultes)		
Mon rythme, mon autonomie, mon organisation		
Mes repas (ce que j'aime ou pas, mon autonomie...)		
Mon autonomie pour mon hygiène et mes soins		
Calme, repos, pause		
Mes repères, rituels et transitions		
Mon matériel spécifique (tablette, assise, fidget, fournitures et supports adaptés...)		

Ma participation aux activités (Positionnement, matériel, consignes, durée...)		
Mes attentes et besoins pendant les activités		
Mes déplacements dans les locaux		
Mes déplacements à l'extérieur lors de sorties, de séjours, durant les transports (car, transports en commun...)		
Mes comportements lors des temps de rassemblement : présentation du planning, bilan, conseil de jeunes, sorties...		
Pendant un séjour (repas, toilette, rituels du soir, la nuit, soins...)		
Autres informations importantes à connaître		

Mes émotions	Échanges	Pistes de réflexion pour les aménagements, le matériel, les pratiques professionnelles...
Ce qui me rend enthousiaste		
Ce qui m'angoisse, m'inquiète, me stresse		
Ce qui me rend triste		
Comment je réagis lorsque j'ai mal ? comment je l'exprime ?		
Ce qui me met en colère		
Ce que je n'arrive pas à gérer et qui me déborde		
Ce qui m'apaise en toutes circonstances (pour mon bien-être ou quand je me sens dépassé)		

Je soussigné(e),

Parent 1 :

Prénom : Nom :

Parent 2 :

Prénom : Nom :

Représentant légal du jeune :

Autorise si besoin la transmission des informations figurant sur cette fiche entre les professionnels de l'école, du collège et/ou de l'établissement spécialisé.

Fait àle

Signature(s) :

Prise de connaissance de la fiche par les personnes suivantes :

Nom	Fonction (pour les professionnels)	Signature
	Chef-Cheffe d'établissement	
	Conseiller(e) principal(e) d'éducation (CPE)	
	Professeur(e) principal(e)	
	Accompagnant(e) d'élève en situation de handicap (AESH)	
	Adjoint(e) éducatif(ve) action collégiens	
	Directeur-Directrice "Toutes et tous au collège" (TAC)	
	Infirmier(ère) scolaire	
	Autre professionnel	

Annexe 3 - Fiche PPRE Passerelle maternelle-élémentaire



Programme Personnalisé de Réussite Educative Ecole élémentaire

NOM : Prénom : Date de naissance :	Ecole :
--	---------

Enseignant(e) :	Classe :
-----------------	----------

Point de vue de l'élève

Ce que je trouve facile	Ce que je trouve difficile
Qui va pouvoir m'aider ? Comment ?	

Point de vue des parents

Selon vous, quelles sont les réussites de votre enfant ?
Selon vous, quelles sont les difficultés de votre enfant ?

Objectifs du PPRE

	Domaine des programmes ou du socle	Compétence visée (ce que je dois savoir faire)
Objectif 1		
Objectif 2		

PROGRAMME N°...

Période Prévue : du..... au.....

(Durée 8 semaines maximum)

Mise en œuvre

	Modalités	Durée / fréquence	Détail des actions menées
Dans la classe	Indiquer les modalités retenues (APC, aide individualisée, différenciation, groupe de besoins, étayage numérique, co-intervention, tutorat ...)		
Dans l'école	Indiquer les modalités retenues (intervention du RASED, SRAN, décloisonnement, le REV, ...)		
A l'extérieur	Indiquer les modalités retenues (aide des parents, Association, coup de pouce, aide aux devoirs, orthophoniste ...)		

Progrès constatés	Décision
<p align="center"> élève - <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>+ parents - <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>+ enseignant - <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>+ </p> <p><i>Synthèse de l'enseignant(e)</i></p> <p>-----</p> <p>-----</p>	<p align="center">Décision</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Fin du P.P.R.E <input type="radio"/> Prolongation du P.P.R.E. sur la période du au..... <p>Idem ou Autre programme de réussite à engager.</p>

Signatures

	Elève	Parent(s)	Enseignant(e)	Directeur/Directrice
Début du projet ---/---/-----				
Bilan du projet ---/---/-----				

Annexe 2
Fiche conseil rédaction d'un PPRE

Un seul de ces critères suffit à déclencher la mise en place d'un PPRE.

- Deux actions (autres que la différenciation pédagogique conduite dans la classe) *Accompagnement éducatif, APC, Coup de pouce, SRAN (cycle 3), aide extérieure*
- Une prise en charge RASED
- Des résultats < 33% aux évaluations nationales CE1
- La perspective d'une proposition d'orientation

Obligatoire dans ce cas : le maintien, ou la perspective de maintien, une proposition d'orientation en EGPA

Calendrier

<u>Début du projet</u>	<u>Bilan du projet</u>
<p>L'enseignant(e) tient le directeur informé de la mise en place du PPRE</p> <p>L'enseignant(e) organise l'« Entretien avec l'élève » au brouillon (cela peut être effectué pendant les APC), puis formalise le document sous forme numérique.</p> <p>Le PPRE doit être formulé avec des mots simples pour que l'élève puisse le comprendre.</p> <p>L'enseignant(e) reçoit le(s) parent(s) avec l'élève pour proposer une lecture du document et les impliquer.</p>	<p>L'enseignant(e) fait le bilan avec l'élève et le(s) parent(s).</p> <p>L'enseignant(e) prend une décision : prolongement du PPRE, fin du PPRE, mise en place d'un autre programme de réussite éducative.</p>

Choix des objectifs

- Fixer les objectifs en nombre réduit (de 1 à 3)
- Ils doivent être précis, réalisables et compréhensibles pour l'élève
- Il est important de s'appuyer sur les compétences déjà acquises pour donner une perspective positive au PPRE

Durée du PPRE

- Entre 3 et 8 semaines
- A la fin du PPRE, un bilan avec les parents, le directeur/la directrice, l'enseignant(e) est nécessaire pour évaluer les progrès et décider de la fin du PPRE ou de la rédaction d'un nouveau PPRE
- Initier le PPRE en dialogue avec l'élève, mener un bilan intermédiaire et mener un bilan de fin du PPRE en dialogue avec l'élève sur le temps des APC.

Quelles suites donner aux PPRE ?

Ils sont archivés dans le dossier PPRE de l'élève (dans lequel est placée l'annexe 1). Ce dossier est conservé dans le bureau du directeur/de la directrice, ce qui permet d'avoir un suivi de la scolarité de l'élève.

Annexe 4 - Fiche PPRE Passerelle CM2-6e



FICHE PASSERELLE DE PASSAGE DU CM2 VERS LA 6^e

**VOLET
ÉCOLE**

Année scolaire **202.... / 202....**

École :

Nom de l'enseignant (& courriel) :

@.....

Nom de l'élève	Prénom de l'élève	Date de naissance
----------------	-------------------	-------------------

Orientation EGPA préconisée par l'école ? Oui Non
 Si oui, constitution dossier d'orientation ? Oui Non

	MISE EN ŒUVRE PÉDAGOGIQUE		
	Compétences travaillées prioritairement en CM2	Actions et modalités de différenciation pour travailler ces compétences : ce qui a été mis en place (tutorat, outils spécifiques, groupes de besoin, autres adaptations, ...)	Evaluation fin de CM2
FRANÇAIS			
MATHS			
METHODOLOGIE ET COMPETENCES PSYCHOSOCIALES			

Accompagnement recommandé à l'entrée en 6^{ème}

Soutien Français Soutien mathématiques

Précisions, commentaires et suggestions à l'adresse des équipes pédagogiques du collège

Les responsables légaux sont au fait de la mise en place du PPRE Passerelle pour l'enfant. OUI NO



PROGRAMME PERSONNALISÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE PASSAGE DU CM2 VERS LA 6^e (PPRE PASSERELLE)

**VOLET
COLLÈGE**

Collège :

Année scolaire : 202.... / 202....

Nom de l'élève	Prénom de l'élève	Date de naissance
----------------	-------------------	-------------------

Collège : Coordonnées de l'établissement :	Classe 6 ^e ...	Nom du professeur principal
---	------------------------------	-----------------------------

ETAPE 1 SEPTEMBRE. Accueil de l'élève au collège.

- Les responsables légaux ont pris connaissance de la poursuite du PPRE Passerelle. OUI NON
- Recommandations des enseignants de CM2 pour accompagner l'élève (au regard du volet école).
▶
▶
▶
▶

ETAPE 2 RENCONTRES PARENTS-PP DE MI-TRIMESTRE. Bilan de la transition CM2/6^e et résultats aux évaluations nationales 6^{ème}

- Au regard des validations actuelles des compétences du LSU et conformément à l'avis de l'équipe pédagogique,
 - la poursuite du PPRE PASSERELLE n'est pas nécessaire. L'élève poursuit son année sans aménagement individuel.
 - la poursuite du PPRE PASSERELLE est nécessaire à la progression de l'élève :

Compétences à travailler prioritairement En dialogue avec l'élève	Actions et modalités de différenciation pour travailler ces compétences (tutorat, outils ou matériel spécifiques, évaluation, autres adaptations ou précautions des enseignants)
	➔

**Objectif précis à atteindre par l'élève à la fin du premier trimestre, grâce aux compétences travaillées.
En dialogue avec l'élève**

Accompagnement en dehors de la classe		
Dispositif d'aide au collège	Accompagnement extérieur (précisez)	A la maison

ETAPE 3 REMISE DU BULLETIN DU PREMIER TRIMESTRE. Bilan du PPRE Passerelle.

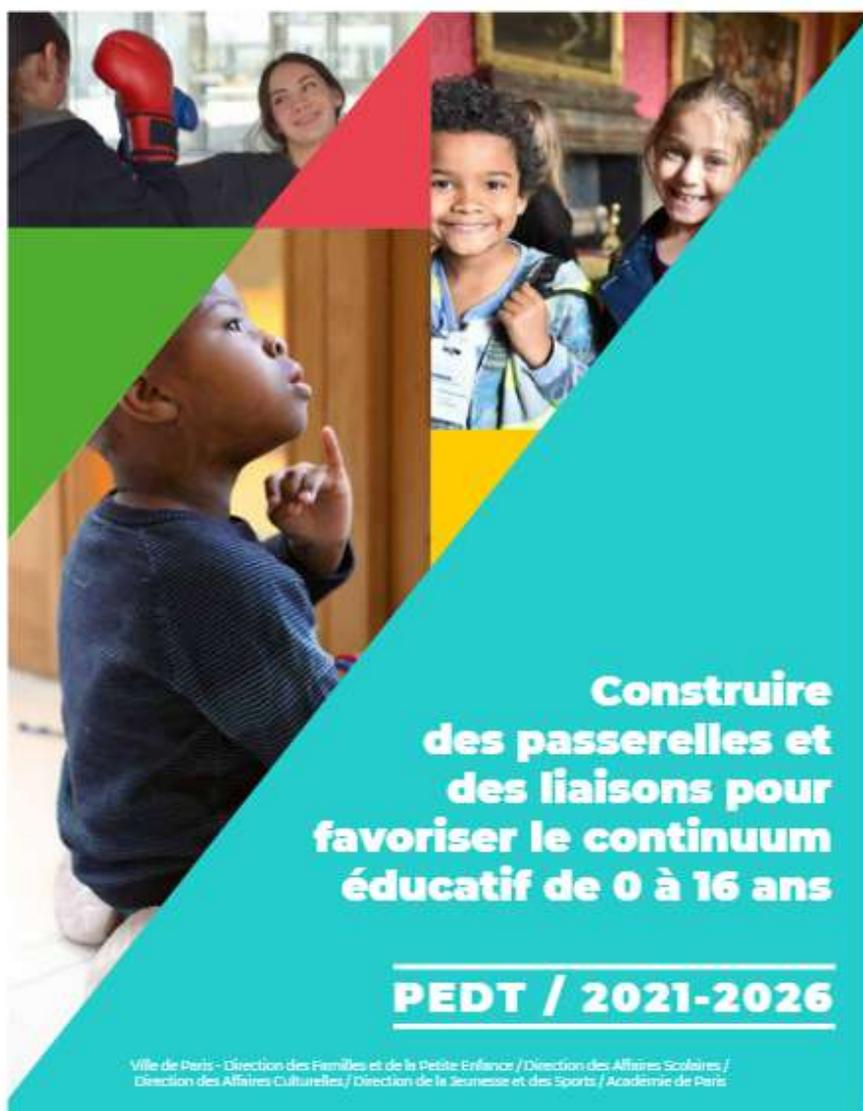
- L'élève est engagé dans la validation des compétences du cycle 3.
- L'élève rencontre encore des difficultés pour poursuivre la validation des compétences du cycle 3.
- **Conclusion :**
 - Clôture du PPRE et fin des aides apportées.
 - Ouverture d'un PPRE collège : maintien des aides existantes et/ou nouveaux aménagements (cf. nouveau document)

Signature de l'élève Signature du représentant légal Signature de l'enseignant Signature du chef d'établissement

Consulter la version électronique du référentiel
et télécharger les annexes sur le site [paris.fr](https://www.paris.fr)
à cette adresse :

<https://www.paris.fr/pages/des-passerelles-pour-favoriser-la-reussite-educative-25579>

ou en flashant ce QR-code :



Crédit photos : Laurent BOURGOGNE et Marie-Dominique SAINT-BEUVE (couverture côté gauche bas)

Novembre 2023



Tout
savoir sur le

Projet Éducatif de Territoire

Paris / 2021 — 2026

Pour plus d'informations : paris.fr ou Cliquez [ici](#)

Ce document est une concrétisation de l'action 1 du Projet éducatif de territoire consacrée au développement des passerelles et des liaisons.